

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 2 décembre 2009, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Alexandre Chevalier*, *M^{mes} Sandra Golay*, *Silvia Machado*, *MM. Jean Sanchez* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} décembre et mercredi 2 décembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez certainement, mais je vous le rappelle, lundi soir 7 décembre, à 20 h, se tient une assemblée au Palais Eynard, car nous avons la chance de recevoir des personnes qui se battent pour le respect des droits humains en République démocratique du Congo. Je vous recommande de venir, ce sont vraiment des gens exceptionnels et nous devons leur réserver un grand accueil, puisqu'ils sont l'esprit de l'humanité dans cette barbarie qui règne en République démocratique du Congo. Je tiens des petits papillons à la disposition de celles et ceux qui en voudraient.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que M. Tornare est excusé pour le début de cette séance de 17 h. Il a demandé le report des points de l'ordre du jour qui le concernent, à savoir le rapport M-794 A/B/C et l'interpellation I-202, si ces deux points devaient être traités durant cette séance.

Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Christian Zaugg, M^{mes} Isabelle Brunier et Sarah Klopmann qui demande au Conseil municipal de pouvoir débattre ce soir de la résolution R-121 intitulée «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» inscrite à notre ordre du jour, étant donné l'actualité. Le magistrat qui, me semble-t-il, peut participer à nos débats est M. Patrice Mugny et je vous rappelle qu'il sera absent à 20 h 30; si l'urgence devait donc être acceptée, nous débattrions tout de suite de cet objet.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds à la question de M. Simon Brandt relative à l'utilisation des 47 nouveaux postes qui nous ont été octroyés pour l'année écoulée. Pour le département des autorités, il avait été attribué 3,5 postes; ils ont été mis au concours et ils sont occupés en ce moment. Pour le département des finances et du logement, 14,5 postes avaient été attribués, 12,5 postes ont été mis au concours et sont occupés actuellement. Pour le département des constructions

et de l'aménagement, vous aviez octroyé 6,5 postes, c'est 4,5 postes qui sont aujourd'hui occupés, plus un poste de contrôleur de gestion qui sera incessamment attribué sur l'année 2009; on peut donc dire que 5,5 postes sont attribués. Pour le département de la culture, vous aviez attribué 7,5 postes qui sont occupés. Pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité, 15 postes avaient été attribués et ils sont tous aujourd'hui occupés. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Nous traitons maintenant de la motion d'ordre. Je donne la parole à un des résolutionnaires pour défendre l'urgence de la résolution R-121. Monsieur Zaugg, vous avez la parole.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, je parle au nom de l'Alternative et je tiens à vous dire que nous avons été un peu surpris par le préavis favorable donné par le Conseil administratif au projet du mégaparking en plein centre de la ville de Genève, appelé «Clés-de-Rive». A partir de là, et puisque dans notre ordre du jour figure la résolution R-121 intitulée «Pas de mégaparkings en ville de Genève!», nous souhaitons en débattre ce soir, afin que le Conseil municipal puisse s'exprimer à ce sujet. Nous considérons donc qu'il y a urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il y a effectivement eu une annonce, assez éclatante de la part du Conseil administratif et je la trouve très intéressante. Mais voilà maintenant que la gauche, sous prétexte qu'elle est sous l'effet de surprise, demande de traiter en urgence la résolution R-121 «Pas de mégaparkings en ville de Genève!».

Monsieur Zaugg, vous êtes l'auteur de cette motion d'ordre, mais puisque vous n'avez pas eu toutes les informations de la part de vos magistrats, je pense qu'il serait normal que vous puissiez les consulter d'abord. Puis, une fois que vos magistrats auront pu vous faire part de leurs arguments, nous pourrions traiter cet objet calmement et rationnellement, plutôt que de venir nous exciter ce soir et sombrer dans l'émotionnel.

Toutefois, si vous voulez que nous fassions des effets de manches, avec de grandes envolées, nous sommes prêts, Monsieur Zaugg. Mais je ne pense pas que ce parlement doive travailler ainsi. A mon avis, les rangs de gauche qui s'offusquent aujourd'hui ont droit à des explications de leurs magistrats. Vous les recevrez certainement, puis, dans la raison et le calme, vous reviendrez pour traiter un problème très sérieux qui concerne les générations futures.

Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, ne sombrons pas dans l'émotionnel, ne traitons pas cet objet dans l'urgence! Traitons-le de façon rationnelle, comme cela s'impose à des élus responsables!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). S'agissant de l'urgence de cette proposition, le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne saute pas aux yeux. La raison en est simple, c'est qu'elle viendra de toute façon sur les bancs de ce Conseil et qu'il nous sera demandé de prendre une délibération sujette à référendum. Nous examinerons cette proposition en fonction de l'ensemble des paramètres, de l'ensemble du système conventionnel qui a été mis en place, et nous comprenons qu'il est assez complexe.

Pourquoi aujourd'hui vouloir débattre d'un objet à l'égard duquel nous n'avons pour tout renseignement que quelques articles de presse, lesquels, au demeurant, n'ont pas vocation à être complets, mais simplement informatifs? Pourquoi vouloir délibérer aujourd'hui d'un sujet alors que notre délibération n'engage ni nous-mêmes, ni le Conseil administratif, ni même la population, et que, dans un délai prévisible, il y aura une vraie délibération qui sera précédée d'un véritable examen de détail?

Le temps que nous passerions ce soir à cet examen serait simplement qualifié de gâchis dans la mesure où nous nous exprimerions dans l'ignorance, alors que le Conseil administratif, quant à lui, se propose sans doute de nous permettre de nous prononcer dans la pleine connaissance de ce débat.

Pour tous ces motifs, si le sujet est pertinent, ce dont nous ne doutons pas, nous l'examinerons dans le cadre de la proposition du Conseil administratif; nous procéderons aux auditions, nous procéderons à l'examen de la pesée des intérêts à laquelle a procédé le Conseil administratif et ainsi, dans le calme, la sérénité et surtout l'à-propos, il nous appartiendra de décider. Ce dont nous nous réjouissons déjà. Aujourd'hui, nous ne ferions que beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, l'Union démocratique du centre, nous ne voyons pas la raison de mettre la charrue avant les bœufs, dans le cas d'espèce. Que la gauche souhaite que nous traitions maintenant cette résolution pour des raisons que nous lui connaissons, là n'est pas le problème. Pour ma part, ce qui m'étonne surtout, c'est que cette proposition – qui au demeurant est bonne, car faire un parking à cet endroit, laisser les voitures à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur, c'est une bonne vision d'avenir – émane quand même d'un Conseil administratif à majorité de gauche. C'est assez paradoxal et tout de même un peu surprenant.

Résolution: pas de mégaparkings en ville

Pour nous, il n'y a donc pas d'urgence et nous attendrons avec plaisir le moment de traiter ce point de l'ordre du jour, qui arrivera un jour tout de même.

M. Rémy Burri (R). Pour les radicaux, nous ne voyons pas non plus la nécessité de traiter en urgence cette résolution, qui demande qu'il n'y ait plus de mégaparkings en ville. L'annonce du Conseil administratif a été une surprise pour nous aussi, puisque nous en avons pris connaissance ce matin; d'ailleurs, il n'y a pas qu'un parking, mais des places piétonnes, des rues piétonnes. Je pense que c'est un projet intelligent, mais pour l'instant ce n'est qu'un préavis. Ce serait très regrettable de commencer tout un débat antivoitures contre provoitures sans vraiment connaître le fond du sujet. Nous risquerions de partir dans des chemins un peu trop écartés, alors que la vérité est peut-être plus consensuelle et possible à trouver, même dans cet hémicycle. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 33 oui contre 25 non.

La présidente. Nous débattons de cette résolution tout de suite. Je vous informe que nous avons reçu une deuxième motion d'ordre qui demande d'ajouter en urgence la motion M-889 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, intitulée «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport». Nous discuterons de cette deuxième motion d'ordre tout de suite après le débat sur la résolution R-121.

4. Résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» (R-121)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que trois projets de parking très importants aux Charmilles, à Rive et devant le Jardin anglais ont été déposés en Ville et à l'Etat;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 6465. Motion d'ordre, 3263.

- que chacun de ces parkings propose entre 700 et 800 places de stationnement;
- que leur destination première est commerciale;
- que la réalisation de ces parkings ne pourrait qu’entraîner une augmentation de la circulation au centre-ville, par un effet «aspirateur automobile»;
- que la Ville est, d’ores et déjà, bien dotée en parkings commerciaux: Ville-reuse, Manor, Cygnes, Cornavin, Seujet, Plainpalais, etc.;
- que la construction de nouveaux parkings ne pourrait que porter préjudice au fonctionnement ou à la mise en place de parkings relais tels que ceux de la Nautique ou de Vernier-Meyrin,

le Conseil municipal s’oppose à la construction de mégaparkings en ville afin de respecter les normes OPBruit et OPAir et entend, en contrepartie, soutenir la création de parkings d’échange en périphérie en vue de diminuer la circulation en ville et réaliser ainsi le transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce à l’intérieur du périmètre urbain.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, nous avons appris avec surprise, par le biais des médias, que le Conseil administratif avait donné un préavis favorable au projet de parking intitulé «Clés-de-Rive», en plein centre de la ville de Genève, un parking d’une très grande capacité, se développant sur six niveaux. La mode est aux parkings géants et l’on voit défiler les projets les uns après les autres. Diable, finance oblige, les amortissements des promoteurs de parkings réalisés il y a vingt ou trente ans sont payés et il est temps d’investir à nouveau dans des projets pharaoniques!

Trois projets d’envergure ont donc été présentés en ville de Genève, dont deux sont au bénéfice d’une autorisation préalable: le parking des Eaux-Vives au Jardin anglais, celui des Clés-de-Rive et le tout dernier dans le quartier des Charmilles, en face du centre commercial, qui en abrite d’ailleurs un très grand, c’est le moins que l’on puisse dire! Leur point commun: tous sont dévolus au commerce et donnent dans le gigantisme... On parle bien sûr ici de projets qui ont une capacité comprise entre 600 et 700 places. Ces parkings n’ont, évidemment, d’autre objectif que d’attirer le client consommateur en plein centre-ville, afin de réaliser de juteux bénéfices.

Les promoteurs du projet Clés-de-Rive ont toutefois décidé de jouer le grand jeu. Leur parking est emballé d’un aménagement de surface qui, il faut bien le reconnaître, est à première vue tout à fait séduisant. De quoi s’agit-il en fait? Il est question d’un parking souterrain de 500 à 600 places, situé sous la rue Pierre-Fatio, entre le rond-point de Rive et l’intersection avec le quai Gustave-Ador, qui se développerait sur cinq niveaux.

Résolution: pas de mégaparkings en ville

Si le corps du projet qui fonctionnerait comme un aspirateur à voitures a de quoi inquiéter, l'aménagement de surface prévu est, lui, en revanche tout à fait intéressant. Le terre-plein de Pierre-Fatio attribué aux bus se transformerait en un vaste espace piétonnier dévolu au marché de Rive, et il en irait de même pour le cours de Rive. Le rond-point serait, lui, réaménagé, la rue d'Italie servirait au stationnement des bus et le report du trafic se ferait sur le boulevard Helvétique, récemment remodelé...

Autrement dit, les promoteurs, pour faire passer leur investissement, l'ont habillé de beaux vêtements qui lui donnent un avantage certain par rapport au parking prédateur et totalement catastrophique du Jardin anglais. Cerise sur le gâteau, ils ont concédé une centaine de places aux habitants du quartier... Bien joué, et l'attrape-nigaud a apparemment déjà produit ses effets!

Ne nous laissons cependant pas éblouir. Un nouveau parking de cette taille situé en plein centre-ville ne peut qu'avoir un impact très négatif sur la pollution de l'air et les nuisances sonores. Il soulève sur le plan de sa localisation les mêmes problèmes que celui des Eaux-Vives. Faut-il rappeler que la charge en nuisances OPBruit et OPAir dépasse, d'ores et déjà, en ville les normes légales?

Les auteurs de cette résolution prônent le report modal, le développement des transports publics, la mobilité douce et la construction de parcs relais tout autour de la ville. Est-il besoin de dire que la construction d'un mégaparking à Rive va à l'encontre de cette politique, puisque cette construction déqualifierait complètement le parc relais de la Nautique, car pourquoi laisser sa voiture à Genève-Plage alors qu'on offrirait aux automobilistes la possibilité de la garer en plein centre-ville?

Tous ces projets à Rive, au Jardin anglais et aux Charmilles, déjà bien lancés, remettent en question le plan directeur cantonal qui, pour mémoire, a réservé des axes lourds pour les Transports publics genevois et des parcs relais à la périphérie.

Cette résolution n'a par conséquent d'autre but que de faire savoir au Conseil d'Etat, au Conseil administratif, que le Conseil municipal s'oppose à la construction de mégaparkings en ville, mais qu'il entend, en revanche, poursuivre la réalisation de parkings d'échange à la périphérie en vue de diminuer la circulation en ville et réaliser ainsi le transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce à l'intérieur du périmètre urbain. Je vous invite donc à soutenir cette résolution.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Qui dit parking de cette nature dit urbanisme. Or l'urbanisme ne se fait pas dans l'urgence, il faut prendre le temps d'y réfléchir,

voir les conditions, se rendre soi-même sur place et ne pas se contenter d'un plan et de photos. Nous devons, les uns et les autres, nous rendre sur place pour prendre la mesure des véritables conséquences de ce projet.

Pour ce qui est des différents parkings, j'en avais accepté certains, je m'étais opposé formellement à d'autres, notamment au Jardin anglais; cela concernait la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et je n'étais pas d'accord qu'on touche à la rade. En l'occurrence, cette zone piétonne – car il s'agit d'une nouvelle zone piétonne – est une continuation des Rues-Basses; cela me paraît excellent pour rendre un peu la ville aux piétons.

Ma foi, il y a beaucoup de bagnoles dans le centre-ville... Des gens y travaillent et ne savent pas où mettre leur voiture, car ils ne viennent pas obligatoirement avec les transports publics. Nous avons vu les oppositions au tronçon Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), c'était aberrant, mais le CEVA n'est pas pour aujourd'hui. Sa réalisation prendra peut-être encore dix ans si tout se passe bien avec la France et, de ce côté-là, avec toutes les discussions que nous avons eues avec les préfets, les maires français, y compris à Paris, ce n'est pas encore gagné. Il n'est pas facile de travailler avec les voisins...

Je suis partant, ce projet me paraît excellent et je ne comprends pas cette opposition systématique chaque fois qu'un projet est présenté. Avant de dire non, il faut y réfléchir, le regarder avec soin. Il faut bien que les gens qui travaillent dans le centre disposent d'un parking pour leur voiture.

Il y a aussi des gens qui viennent avec leur voiture en ville pour faire les magasins, car suivant où ils habitent il y a un bus toutes les heures, voire moins souvent; ils préfèrent donc utiliser leur voiture et ils doivent pouvoir la garer pour faire leurs courses. Je ne comprends pas l'opposition à cela, prenons le temps de la réflexion, mais ce projet me paraît parfaitement viable et intéressant.

M. Alexis Barbey (L). Je ferai d'abord une remarque liminaire de la part du groupe libéral. En effet, cela nous paraît assez bizarre qu'on traite dans la foulée de l'urgence et du sujet lui-même. En général, on décale de sorte à pouvoir réfléchir entre nous à l'intérieur du caucus, ou lors d'un rassemblement ad hoc, au cours du dîner, pour préparer l'opposition. Là, on nous oblige à traiter le sujet à toute vitesse, comme s'il y avait péril en la demeure... Mais peu importe, nous réagirons! Nous nous étonnons juste de cette manière de faire et nous la déplorons, je tiens à vous le dire, Madame la présidente.

J'en viens à la résolution. Vous, A gauche toute!, vous êtes contre les mégaparkings, mais je vous rassure, les libéraux aussi sont contre les mégaparkings. De quoi parle-t-on ici? Il ne s'agit pas du tout d'un mégaparking, il s'agit d'un

parking de 500 places, dont une centaine sont réservées aux habitants. Il s'agit d'un projet qui a été mis au point avec énormément de concertation, tant au niveau du gouvernement de la Ville qu'à celui des commerçants et des promoteurs de ce parking.

Il nous semble que ce projet nous a été présenté alors qu'il était quasiment ficelé, mais c'est quelque chose qui, en l'occurrence, ne choque pas du tout le groupe libéral. En effet, qu'attend-on et qu'attendent les citoyens de la part du Conseil administratif – à part le fait qu'il discute pendant que nous traitons des objets de la Ville? C'est de donner des impulsions, d'avoir des projets, de faire des propositions; ce n'est pas uniquement de gérer le nombre de places de fonctionnaires au sein de la Ville ou de traiter les affaires courantes.

Là, nous avons un projet qui, à nos yeux, a l'avantage de réunir beaucoup de choses, qui apporte de nombreuses solutions aux problèmes dont les Genevois se plaignent. A Genève, nous savons tous qu'il y a un problème de circulation, que ce problème est en partie dû à une question de parking, car les gens encombrant la rue avec des voitures pour lesquelles ils n'arrivent pas à trouver de place. Il y a aussi un problème de rues piétonnières qui, d'après certains – et c'est une partie de la gauche qui le dit – ne sont pas en assez grand nombre ni en harmonisation suffisante pour que les Genevois puissent en profiter pleinement. Là, ce projet combine deux solutions qui peuvent être utiles dans les deux cas de figure.

Mesdames et Messieurs, je tiens à profiter de la parole qui m'est donnée – même si, apparemment, les oreilles, dans cette salle, ne me sont pas données en même temps – pour réaffirmer ce que disent les libéraux depuis longtemps: il n'y a pas de dogme pour ou contre les rues piétonnes, mais, pour les libéraux, une rue piétonne doit être une rue accessible, de sorte que l'aspect piétonnier de la rue profite aux commerçants et soit accessible par des gens qui, eux, viennent en voiture jusqu'à proximité de cette rue piétonne... (*Brouhaha.*)

La présidente. Monsieur Barbey, vous avez raison, c'est très bruyant. Nous attendons le calme, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs!

M. Alexis Barbey. Je comprends parfaitement que certains groupes aient besoin de faire leur caucus, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas vraiment problématique, néanmoins ce serait gentil d'utiliser d'autres lieux.

Nous avons donc là un projet dans lequel on amène des solutions combinées à deux problématiques apparemment opposées, celle du parking et celle des rues piétonnes, et on arrive à une synthèse qui nous paraît intéressante. A titre personnel, ce projet me paraît d'autant plus intéressant que, comme vous le savez, je ne

ménage pas trop mes critiques à l'égard du Conseil administratif. Mais je pense que les magistrats ont dû faire un travail qui leur a demandé une certaine introspection et des capacités de négociation, pour faire des concessions et se rendre compte que, à partir d'éléments qui pouvaient irriter les uns ou les autres, ils arrivaient à un projet qui fait avancer la cause de Genève, celle des commerçants et, finalement, la cause de tous les citoyens.

Pour reprendre certaines oppositions que nous avons entendues dans la bouche du représentant d'A gauche toute! – il disait qu'une centaine de places seraient concédées aux habitants du quartier – pour nous, c'est un aspect plutôt favorable. D'ailleurs, les Verts eux-mêmes, il y a quelques mois, entraient en matière sur la possibilité d'un parking habitants aux Eaux-Vives, voyant que la surcharge de trafic en surface posait plus de problème de pollution qu'un parking accessible en priorité aux habitants. Là, nous avons vraiment quelque chose de bienfaisant en vue.

La deuxième chose que nous avons entendue est la question du parking de Genève-Plage, qui serait rendu obsolète parce qu'on construit un parking au niveau de Rive, parking essentiellement destiné à l'accès aux rues piétonnes. Je pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est vrai que si on ne fait rien il risque d'y avoir un certain phénomène de report du parking de Genève-Plage vers le centre-ville, mais cela se gère par des tarifs différenciés. Croyez-vous vraiment que des gens qui travaillent au centre-ville paieront les tarifs qui sont ceux des parkings du centre-ville? Vous avez peu eu l'occasion de parquer votre voiture là-bas, Mesdames et Messieurs, car pour une journée de travail certains parkings peuvent revenir à 28 francs, 30 francs la journée! Je me souviens d'avoir parqué une fois ma voiture au parking de Saint-Antoine – c'était le jour des débats budgétaires, qui avaient duré longtemps – en me disant que c'était un bon endroit. La facture avait été, sauf erreur, de 67 francs! De tels tarifs ne pousseront pas les gens à abandonner un parc relais qui leur coûte 90 francs par mois! Il ne faut pas se leurrer. Ce problème de transfert existe, mais il se gère assez facilement par le biais de tarifs différenciés.

Enfin, je terminerai sur une chose qui me fait particulièrement plaisir dans ce projet de parking. Il ne faut pas voir ce projet seulement sous l'angle d'un projet de parking; nous, les libéraux, nous le voyons comme un véritable projet d'aménagement, à savoir une zone piétonne et un parking. De plus, il permettra aussi de soigner, au niveau de l'aménagement, une des verrues particulièrement attristantes dans le centre-ville. Je fais allusion à l'édicule du rond-point de Rive, dont on ne sait plus quoi faire depuis au moins vingt-cinq ans; il ne remplit plus aucun office si ce n'est celui de défigurer la ville et de montrer qu'une chose peut ne servir à rien et subsister tout de même. Là, on aura une solution, et je veux croire que cette solution sera harmonieuse pour les yeux et réglera cette question du rond-point de Rive.

Voilà un projet courageux pour lequel les libéraux sont prêts à entrer en matière. Avec un peu d'ouverture d'esprit, nous croyons que nous nous rendrons compte qu'il permettra réellement d'améliorer non seulement la qualité de vie, mais également la qualité esthétique de notre ville, et nous remercions le Conseil administratif de son initiative.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il est avant tout urgent de discuter de ces points dans le calme, surtout sans confondre ni mélanger les notions. D'abord, nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que la proximité établie entre la résolution R-121 et l'article paru dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui est pour le moins approximative. La résolution R-121 parle de mégaparkings de 700 à 800 places et – à moins d'avoir mal lu la *Tribune de Genève* – l'article fait état d'un parking de 500 places qui, d'ailleurs, remplacerait 574 places supprimées en surface. C'est à peine une compensation de suppression de places et, si quand on regarde les chiffres d'une manière linéaire, standard, on n'est en tout cas pas dans une situation de mégaparkings.

Cela étant dit, il faut tout de même distinguer des notions assez fondamentales. On ne peut pas comparer des parcs relais (P+R), qui sont nécessaires pour absorber du trafic de pendulaires, avec des parkings de destination, qui se trouvent dans des centres-villes, là où on veut amener les gens à proximité de leurs tâches et de leurs activités. C'est une première distinction fondamentale à faire et on ne peut pas parler des parkings en général sans prendre en considération les types de déplacement des gens.

Au passage, je ne peux pas m'empêcher de vous faire remarquer que l'absence de densification, ou la plus faible densification de la ville en matière de logements à laquelle on assiste ces dernières années, a pour effet de repousser en périphérie la construction de logements, notamment la construction de logements moins chers attractifs pour des jeunes familles avec des enfants en bas âge et, évidemment, ce genre d'urbanisation crée du trafic individuel motorisé. Voilà pourquoi, quand on parle de densification en ville pour le logement, on doit aussi penser aux répercussions en matière de transports.

Enfin, je suppose que mes collègues auront eu à cœur de consulter le dernier microrecensement national sur le comportement des Suisses en matière de trafic. Il ne leur aura probablement pas échappé que, si le trafic pendulaire est à peu près maîtrisé et se trouve en phase de stabilisation, on offre désormais des alternatives, en particulier à Genève, nous qui venons de voter massivement pour le CEVA... On offre des alternatives de transports et le type de déplacement qui se développe le plus est celui pour les loisirs. Voilà, Mesdames et Messieurs, les paramètres que nous devons prendre en considération pour discuter du type de parking, de

l'endroit en ville et de l'accompagnement d'aménagements de surface que nous voulons.

Pour le Parti démocrate-chrétien, évidemment, vous vous en doutez peut-être, ce que nous avons lu dans la *Tribune de Genève* aujourd'hui est particulièrement bienvenu. Pour notre part, cela fait une bonne dizaine d'années que nous demandons d'enterrer les voitures et de mettre les piétons à l'air libre en surface. Nous sommes donc a priori très favorables à ce projet.

Maintenant, concernant la résolution R-121, pourquoi ne pas en discuter? Nous proposons donc de la renvoyer en commission de l'aménagement. Mais, de grâce, n'essayons pas de faire dire ni à un projet ni à la résolution des choses qu'ils ne disent pas et – surtout – ne confondons pas les notions!

M. Rémy Burri (R). Nous, groupe radical, nous ne comprenons pas l'amalgame entre cette résolution et l'annonce de parking que nous avons pu découvrir ce matin dans la *Tribune de Genève*. Au contraire, je crois même que ce projet de parking «Clés-de-Rive» va dans le sens de cette résolution et je ne comprends pas qu'on trouve ce prétexte-là pour accélérer le traitement de cette résolution, et même tenter de couper l'herbe sous les pieds du Conseil administratif par rapport à ce projet.

Avec ce projet, on apprend déjà que le projet de mégaparking sous-lacustre, qui fait peur à l'Alternative, est enterré, pour ne pas dire coulé. On voit aussi qu'on est loin du mégaparking de 800 places, qui fait également peur, puisqu'on parle d'un parking de 500 places. Il s'agit d'un parking qui ne sera pas dévolu à des parkings de transit ou à des parkings relais. C'est typiquement un parking qui servira à réaménager le centre de la ville, qui permettra de libérer des surfaces pour faire de vraies rues piétonnes, chose qu'on essaie de faire depuis des années sans succès. Il serait très regrettable d'accepter cette résolution et de condamner ce projet, alors même que nous n'avons pas encore pu en discuter à ce jour. Je pense qu'il vaut la peine d'en découvrir un peu plus.

Dans les considérants de la résolution, je constate quand même, concernant les parkings dits commerciaux, qu'il y a un manque dans le secteur de Pierre-Fatio. C'est aussi là une opportunité d'apporter une vraie réponse et d'arrêter d'envoyer des voitures dans les rues parallèles, de profiter de donner vie à ces rues et de réaliser une belle place Pierre-Fatio avec vue sur le jet d'eau et la rade. Puis de remettre certaines lignes de bus qui ont aujourd'hui leur terminus sur Pierre-Fatio à la rue d'Italie, ce qui serait tout à fait réalisable.

Nous refusons évidemment cette résolution de peur de voir condamner le projet de parking «Clés-de-Rive» avant qu'il n'ait vu le jour.

La présidente. Je profite de saluer la présence à la tribune du public de M. Patrick Lussi, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En ma qualité de résolutionnaire, j'aimerais remercier M^{me} Alexandra Rys pour son intervention – vous transmettez, Madame la présidente – car je pense aussi qu'il ne faut pas opposer tous les projets entre eux pour mieux les enterrer les uns après les autres. Si nous voulons aujourd'hui une ville de qualité, nous devons examiner l'ensemble des projets pour eux-mêmes et éviter de faire dire à cette résolution ce qu'elle ne dit pas.

Aujourd'hui, on résout les problèmes de circulation à l'échelle de l'agglomération, M^{me} Rys a rappelé l'importance du CEVA. Je pense que nous sommes beaucoup ici à être convaincus de l'importance de ce projet à l'échelle de l'agglomération, et qui dit projet à l'échelle de l'agglomération dit évidemment parkings d'échange et projets de mobilité aussi à l'échelle de l'agglomération. Au fond, nous devons changer de perspective et comprendre que nous ne sommes pas en train de raisonner seulement à l'échelle communale, en ce sens que, lorsque nous avons déposé cette résolution, c'était pour affirmer que nous sommes pour les parkings d'échange et pour les parkings habitants. Nous vous rappelons notamment que, dans le cas des Eaux-Vives, nous avons voté le projet de parking habitants de Villereuse, car nous pensions également que c'était l'occasion de développer un projet d'espace public. En effet, avec des projets de parking, nous devons penser à des espaces publics de qualité pour nous réapproprier les espaces et la rue.

Or le quartier des Eaux-Vives reste aujourd'hui un quartier sinistré, traversé par les pénétrantes de voitures, et nous constatons que nous n'avons toujours pas résolu ces problèmes de circulation. Même quand des places de parc sont enlevées, y compris à notre demande d'ailleurs, pour nous réapproprier l'espace, il n'y a toujours pas de parkings habitants en compensation. Comme l'a rappelé M^{me} Rys, nombreuses sont les personnes qui ont une voiture et qui ne l'utilisent que pour les loisirs. Ce sont les comportements de mobilité observés de plus en plus souvent, tout en additionnant les personnes – le Service d'urbanisme de la Ville le rappelle sans cesse – qui sont de plus en plus nombreuses en ville à ne pas posséder de voiture.

Nous devons prendre en compte l'ensemble de ces paramètres pour essayer d'avoir une politique, encore une fois, articulée ville agglomération. En ce sens, notre projet de résolution mérite, comme d'aucuns d'ailleurs l'ont rappelé dans cette enceinte, d'être étudié en commission de l'aménagement. Ce que nous ne voulons pas, c'est faire des parkings – comme dans les années 1960 – qui sont des aspirateurs à voitures, plutôt que de régler les problèmes de la mobilité.

Je rappellerai également que la commission de l'aménagement discute d'une motion interpartis sur la mise en place d'une sorte de forum de concertation sur

les problèmes de la mobilité, qui rassemblerait les différents acteurs de tous bords pour essayer d'adopter un discours commun. Pas un discours pro ou antivoiture, mais un discours qui permet de régler les problèmes de mobilité pour simplement se réapproprier la ville, à l'image de ce qui s'est fait dans de nombreuses villes européennes où, au fond, le transport public est un élément qui articule la ville, qui la relie à l'extérieur, et qui favorise aussi l'émergence d'espaces publics pour la qualité de vie de l'ensemble des habitantes et des habitants de notre cité.

En conséquence, encore une fois, cette résolution mérite d'être travaillée et nous espérons qu'elle sera renvoyée en commission de l'aménagement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ici tout le monde le sait, les Verts plébiscitent les zones et les rues piétonnes et nous ne comprenons pas pourquoi il faut toujours assortir ces zones piétonnes de parkings souterrains. Certains nous disent qu'on a fait ainsi dans les villes où il y a beaucoup de zones piétonnes; d'autres disent que, sinon, on ne pourra plus parquer en ville et d'autres encore que c'est injuste pour les automobilistes. Nous ne partageons pas ces avis. Nous pensons qu'à Genève il y a plus de places de parc au prorata des habitants et proportionnellement à la surface de notre ville que dans les autres lieux. Je ne sais pas pourquoi nous n'arrivons pas à gérer le nombre de places de parc comme le font les autres villes, mais nous nous réjouissons d'entendre les explications en commission de l'aménagement, où nous souhaitons renvoyer la résolution R-121.

Il y a quelque temps, nous avons demandé les chiffres exacts du nombre de places de parc au centre-ville, mais nous ne les connaissons toujours pas! J'ai bien conscience que c'est un calcul très difficile à faire étant donné le nombre de places privées. Nous savons que le département de M. Pagani a pris la décision de calculer le nombre de places de parc, qu'il est en train de s'atteler à la tâche, et nous nous réjouissons déjà d'avoir ces chiffres.

Mesdames et Messieurs, nous parlons toujours dans ce Conseil municipal des merveilleux progrès que font les transports publics. Genève vient de plébisciter le CEVA, alors je ne comprends pas pourquoi, dans un endroit où il est dit à tout moment qu'il faut se déplacer autrement et où on félicite les initiatives qui nous permettent de nous déplacer autrement, il faut se rabattre à chaque fois sur les parkings et la voiture. A Genève, de moins en moins de personnes ont une voiture, de plus en plus de personnes se déplacent à vélo et un grand nombre de personnes ne se déplacent pas à vélo parce qu'il n'y a pas encore assez de pistes cyclables en ville. Si nous arrivions à régler ce problème, nous aurions encore moins besoin de parkings!

On nous dit tout le temps qu'il faut compenser les places de parc qui sont enlevées en surface, mais nous, comme je vous l'ai déjà dit, nous pensons qu'il

y a déjà suffisamment de parkings en ville. De plus, pourquoi faut-il toujours compenser les places que nous enlevons en surface mais jamais celles que nous ajoutons en sous-sol? Par exemple, Sécheron va avoir un bon millier de places ajoutées dans son quartier, 450 places uniquement pour ce pseudo *park and ride* qui, à notre avis, est plus un parc qu'un *park and ride* et, là, aucune compensation! Pour être cohérentes, les personnes qui parlent de compensation pourraient demander qu'on enlève 450 places à Sécheron – même 1000 places! – et nous pourrions peut-être entrer en matière.

Pour le moment, nous souhaitons des zones piétonnes sans avoir systématiquement des mégaparkings en sous-sol. Nous renverrons cette excellente résolution R-121 en commission de l'aménagement.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je comprends vos inquiétudes, surtout celles de mes rangs. Pour vous rassurer, je peux vous dire que ce projet a donné lieu à une année de débats au sein de la Délégation à l'aménagement, à beaucoup d'auditions et de rencontres, à des confrontations et des discussions avec des gens qui défendaient la construction de plusieurs parkings. Par exemple, dans le lot de départ, il y avait également le deuxième parking sous-lacustre pour lequel nous avons donné un préavis négatif, parce qu'il n'y avait pas de monnaie d'échange et que le débat était impossible.

Il faut comprendre qu'à Genève nous sommes dans une situation qui perdure. On l'a dit et cela a paru dans la presse, le projet des Délices est totalement bloqué. En ville de Genève, si on enlève les zones piétonnes qui ne peuvent être que piétonnes, comme le chemin depuis les Halles de l'Ile en direction du Bâtiment des Forces-Motrices, ou les tranchées couvertes comme la voie ferroviaire de Saint-Jean, il n'y a quasiment pas de zones piétonnes et très peu de zones de rencontre. Je prenais l'exemple des Délices cité par les journaux, où depuis six ans le problème n'est toujours pas réglé. A Longemalle, on en parle depuis plus de six ans, et là non plus rien n'est fait. Nous savons aussi qu'à la Terrassière il a fallu abandonner les projets de zone piétonne, car, après sept ans, même un début de zone piétonne n'a pas abouti.

Il est vrai que je fais partie des gens pour qui il valait la peine de prendre ce pari, qui est relativement peu risqué puisque ce n'est qu'un préavis. Au départ, il était demandé 850 places et nous sommes descendus à 500 places, dont 100 places habitants. Nous avons étendu le nombre de places échangées en surface par rapport au nombre de places créées. Si nous avons refusé, si nous avons donné un préavis négatif, avec la nouvelle composition du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs, il y a fort à parier que notre préavis aurait été ignoré. Nous n'avions donc pas un couteau avec un manche puissant et nous nous sommes dit

qu'il fallait utiliser notre marge de manœuvre. Nous avons fait un pari sur l'honnêteté de nos partenaires et nous avons donc donné un préavis positif.

Je souligne quand même qu'il reste encore plusieurs étapes à franchir au cours desquelles nous pourrions intervenir si nous n'avions pas la correction que nous espérons en réponse à notre avancée. De ce point de vue là, j'ai bon espoir car, dans les deux mois à venir, des rencontres sont déjà prévues et nous arriverons à un accord de fond sur l'ensemble du projet.

En politique, à un moment donné, il faut faire des compromis. D'ailleurs, je souligne qu'un magistrat cantonal Vert a dû faire des compromis complexes pour arriver à rétablir le rail dans les rues de Genève et, le moins qu'on puisse dire, est que nous avons été fiers de son travail. Nous sommes dans une situation comparable, à notre niveau citoyen et urbain.

Voilà, nous avons tourné autour de ce qu'il était possible d'obtenir et nous avons le sentiment que nous pouvons obtenir ce que nous avons mis dans la balance, puisque, en face, ils sont entrés en matière pour de vrais espaces. Si je prends la question de Saint-Gervais, où nous avons discuté avec Manor et un certain nombre de partenaires concernés par la piétonisation du quai des Bergues, Manor est entré en matière. Mais nous n'avons pas toujours en face de nous des gens qui veulent entrer en matière. On peut aussi se poser des questions sur le positionnement d'autres commerçants, qui, après s'être battus contre une zone piétonne, sont contents de découvrir que celle-ci les sert. Mais, au départ, c'est une chose difficile à leur faire comprendre.

A mon avis, il valait la peine de tenter ce défi-là et je ne regrette pas une seconde de m'être engagé dans cette voie. Vous savez qu'au départ je fais partie des gens qui sont contre tout parking en ville; cette ville devrait être fermée aux voitures, je l'ai dit publiquement. Il s'avère que je peux avoir raison tout seul, mais cela ne sert à rien: ce n'est pas demain qu'il n'y aura plus de voitures en ville de Genève... Peut-être, dans une vingtaine d'années, ces parkings deviendront-ils des lieux pour la culture alternative, on ne sait pas comment l'avenir se profilera!

Aujourd'hui, nous devons améliorer la situation des piétons en ville de Genève et, je le répète, j'assume totalement ce pari et cette proposition. C'est vrai, vous me verrez sur les rangs des combattants si, en face, nous n'avons pas une réponse appropriée à nos propositions, avec une convention où les gens rempliront sérieusement leur part du contrat. A part cela, il est normal qu'on se fasse un peu «laver» la tête dans ce genre d'opération, et je trouve que c'est de bonne guerre. J'espère que nous pourrions vous répondre avec beaucoup plus de précisions en commission, parce que je ne peux pas vous résumer un débat d'un an en quelques minutes en séance plénière. En tout cas, je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une renonciation à nos objectifs, mais plutôt d'une meilleure manière de les atteindre. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je m'exprime en ma qualité de président de la Délégation à l'aménagement, puisque mes collègues m'ont fait l'honneur pour cette année de me porter à la tête de cette délégation, qui se réunit à intervalles réguliers. Son travail, qui n'est pas toujours très visible ou très public, a pour ambition – nous l'avions annoncé en début de législature – de procéder d'un esprit de concertation et de faire en sorte que les différentes sensibilités représentées dans ce Conseil municipal, mais également au Conseil administratif, puissent le plus en amont possible désamorcer les conflits, souvent procédant d'un réflexe pavlovien, qui ont émaillé ces dernières législatures en matière de construction et d'aménagement.

C'est donc avec beaucoup de bonheur que je m'exprime ce soir devant vous, après ce débat que j'ai écouté avec attention. Il est possible – je le prétends avec mes collègues – qu'au-delà des clivages partisans, et en ayant des approches différentes que nous respectons les uns et les autres, d'arriver à une solution de compromis qui ne procède pas du plus petit commun dénominateur, qui procède de la volonté de développer une approche pragmatique, et on le sait quand on travaille dans un exécutif, c'est-à-dire d'essayer d'identifier les problèmes et de les régler plutôt que de les accroître. De ce point de vue là, clairement, notre délégation postule la sortie de l'ère glaciaire qu'on a pu connaître dans les législatures précédentes, où il s'agissait d'affirmer des positions parfois très dogmatiques envers et contre tous et, finalement, de nuire à toutes les causes que nous souhaitions défendre.

De quoi s'agit-il ce soir? Il s'agit simplement de faire de la politique, et c'est là notre réflexion sur les parkings. La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire, et ce qui est nécessaire, c'est de rattraper le retard à Genève en matière de zones piétonnes, la capacité de faire en sorte que notre centre-ville ait de véritables zones piétonnes. Ce soir, nous n'avons pas assez parlé de zones piétonnes, il est vrai que ce n'est pas l'objet de la résolution, mais c'est quand même ce qui la déclenche. Les zones piétonnes dignes de ce nom, ce ne sont pas des zones de poche, ce sont des zones d'une certaine ambition. De ce point de vue là, simplement annoncer qu'on veut piétonniser un certain nombre de rues manque singulièrement d'ambition, mais dire aujourd'hui quelles rues on veut piétonniser, dans quelle vision globale, cela en a singulièrement plus.

Il n'est pas anodin pour notre délégation, pour le Conseil administratif qui s'est prononcé sur cet objet, de vous dire, trois jours après le vote sur le CEVA qui procède aussi d'une volonté de compromis – et c'est un moment historique pour notre canton, cela l'aurait été davantage si on avait loupé le vote, Dieu merci, nous l'avons gagné! – que nous allons entrer dans une nouvelle ère des transports publics, grâce aussi à des compromis obtenus. Nous l'avons vu avec la traversée de Vésenaz pour les transports privés.

Nous sommes dans une impasse, c'est le constat que nous avons fait, une impasse peut-être piétonne, mais une impasse dont on peut sortir avec un principe simple, que vous connaissez, à savoir une place de parc supprimée en surface égale une place de parc créée en sous-sol pour un certain type de places de parc. Je parle ici des places blanches, évidemment pas de *park and ride* dont faisait mention M. Zaugg tout à l'heure, places qui sont d'un autre acabit. Je parle de places dévolues aux commerces. Il y va de la capacité d'une ville à attirer en son centre toutes sortes de gens pour des activités commerciales.

Nous prétendons, avec notre délégation, que les bons projets sont ceux qui se réalisent et nous voyons là une possibilité de mise en œuvre grâce à un accord global, en mettant autour de la table les différents partenaires – nous l'avons dit dans la presse aujourd'hui – à savoir les habitants, les commerçants, mais aussi les différentes associations ou fédérations qui regroupent des centres d'intérêts.

Mesdames et Messieurs, au-delà de cette résolution R-121 et de la question des zones piétonnes, notre réflexion – et on se réjouit de venir vous l'expliquer en commission – est que rendre simplement des rues piétonnes pour le plaisir d'enlever des voitures n'a aucun sens; en revanche, rendre des rues piétonnes pour gagner en sécurité routière, mais aussi en sécurité tout court, gagner en convivialité, cela s'inscrit dans le projet relatif aux terrasses à l'année que j'ai eu l'occasion de présenter à la presse la semaine passée. Gagner en proximité, permettre à la population de se réapproprier les rues, c'est là le sens véritable d'une notion d'espace public qui tient à cœur aux socialistes – je crois le savoir avec un projet de loi déposé au Grand Conseil. Développer l'espace public pour le transformer, le rendre plus modulable et mieux approprié aux besoins de la population, voilà la véritable ambition de notre projet!

Mesdames et Messieurs, à la faveur du débat de ce soir, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux le renvoi de cette résolution en commission; ce sera un bon prétexte pour en débattre. Monsieur Zaugg, nous ne parlons pas ici de mégaparkings, mon collègue Mugny vous l'a dit, puisque le parking a été revu quant au nombre de places prévues. Nous postulons simplement aujourd'hui que, pour avancer, ce que nous demande la population, c'est de poser une paix piétonne dont il s'agit de négocier les termes. Laissez-nous faire notre travail! Nous, l'exécutif, nous proposons, vous disposez, et nous nous réjouissons d'en débattre avec vous en commission.

M^{me} Isabelle Brunier (S). M. Maudet vient d'utiliser à plusieurs reprises le mot ambition et, en tout cas à titre personnel, je déplore qu'un Conseil administratif à majorité gauche-Verte ait pour ambition de favoriser le lèche-vitrines d'un centre-ville commercial, puisque la piétonisation qui nous est proposée est

uniquement avec ce projet-là. Ce sont des rues très peu habitées, en revanche très favorisées du point de vue commercial. Personnellement, je trouve que l'ambition de notre exécutif devrait être de favoriser la vie des habitants dans les quartiers et non pas de la négliger en continuant d'amener des voitures au centre-ville, sous des prétextes divers et variés; c'est la qualité de vie dans les quartiers qui n'est pas améliorée et qui est en fait bafouée. Je le déplore.

M. Rémy Burri (R). Je ne vais pas répondre à la préopinante socialiste, mais je pense réellement que ce parking doit aider les commerçants et les citoyens. C'est un joli mixte! Pour revenir à la position du groupe radical de tout à l'heure, nous maintenons notre refus de cette résolution, mais étant donné qu'elle sera vraisemblablement acceptée, nous serons d'accord de suivre la demande de renvoi en commission de l'aménagement.

M. Rémy Pagani, maire. Comme l'a relevé M. Pierre Maudet, je crois qu'il est temps, après deux ans et demi, de faire le bilan de notre activité au sein de la Délégation à l'aménagement – certains ont dit en début de cette législature que j'allais être mis sous tutelle... Toujours est-il que, comme l'ont relevé mon collègue Pierre Maudet et l'ensemble des acteurs de l'urbanisme à Genève, cela nous permet de voir très en amont les contradictions qui peuvent surgir dans un dossier et de faire les compromis nécessaires, voire de retravailler les projets pour faire en sorte qu'ils avancent. J'ai la satisfaction de dire que j'estime que nous fonctionnons très bien, dans la mesure où des projets sortent de terre, des propositions avancent. Ensuite, vous pouvez trouver ces propositions bonnes, moins bonnes ou même mauvaises, c'est votre droit. Toujours est-il que la machine est en route et je me réjouis de continuer cette activité au sein de la Délégation à l'aménagement.

Sur le fond de cette affaire, personne n'a relevé, dans ce débat, le fait que nous avons changé d'orientation concernant les zones piétonnes. Dans le paquet ficelé proposé ce soir, nous avons pris deux zones piétonnes importantes que les habitants réclament, je parle du cœur piétonnier des Pâquis et de la zone piétonne de Saint-Gervais. J'ai organisé des réunions, Mesdames et Messieurs, j'ai rencontré quelques-uns parmi vous dans ces assemblées de 200, 300 personnes et, indépendamment des classes sociales, des réflexions des uns et des autres, les assemblées se divisent en deux de manière vraiment symbolique: les pro et les anti, et on n'avance pas... Il y a ceux qui disent, par exemple pour le cœur piétonnier des Pâquis: «Oui, mais on ne va pas pouvoir trouver une place.» Puis il y a ceux qui disent: «Non, il y a le trafic de transit qui asphyxie le quartier.» Et par là-dessus vient se rajouter une couche, le Touring Club Suisse, qui lance une pétition et récolte 2500 à 3000 signatures – quasiment dans un réflexe pavlovien, comme

dirait mon collègue Pierre Maudet. Fort de ce constat, on préfère la stratégie du pas à pas, avec des assemblées et des procédures participatives.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'être objectifs sur cet aspect-là: nous n'avons pas de réelle zone piétonne à Genève. A Milan, Lyon, on peut se promener au centre-ville et dans certains quartiers où il y a des zones piétonnes florissantes, pas seulement du point de vue des commerces, mais aussi au niveau de la qualité de l'habitat, ce qui pourrait ressembler vaguement à la rue Leschot. C'est près d'ici, certains peuvent aller s'y promener; ils constateront une réelle qualité de vie.

Je tiens à faire en sorte qu'au terme de cette législature, voire au terme de la suivante – si je me représente et si vous m'élisez – il existe des zones piétonnes dans les quartiers, zones qui sont réclamées depuis plus de vingt ans. Je me souviens du quartier des Grottes où, il y a une trentaine d'années déjà, on réclamait une zone piétonne, et il n'y en a toujours pas! Il faut arrêter de s'écharper sur cette question, parce que, en définitive, tout le monde à un moment donné est piéton – sauf ceux qui ne veulent pas marcher, ce qui est dommageable pour leurs artères – ou cycliste, ou éventuellement automobiliste.

De l'autre côté du compromis, nous ne proposons pas un mégaparking, nous proposons de faire en sorte que les 500 voitures qui viennent aujourd'hui au centre-ville soient mises dans un parking. C'est tout! Nous n'avons pas rajouté de places en surface ni en sous-sol – je crois en votre honnêteté, Mesdames et Messieurs, il faut le reconnaître – nous avons dit: on prend les voitures parkuées en surface pour les mettre en sous-sol. Il n'y aura donc pas d'augmentation de places de parc au centre-ville.

Certains diront que nous favorisons la marchandisation de la ville. Je suis pleinement d'accord avec cette critique-là, mais en contrepartie il y a les zones piétonnes dans les quartiers populaires. D'autres diront que nous favorisons la voiture alors que le climat se dégrade, mais nous ne favorisons pas la voiture, nous mettons 500 voitures dans un parking en sous-sol, ces voitures qui de toute façon viennent en ville et se parquent sur les places actuelles. Nous pouvons accepter la critique qui nous est faite de dire que nous ne combattons pas le processus de dégradation du climat, parce que nous ne changeons rien à la situation. Cela étant, des phénomènes de fond existent dans notre ville et ils sont supérieurs à Zurich, c'est l'augmentation des personnes qui se déplacent à vélo et d'autres personnes qui se déplacent à pied. Un autre phénomène de fond est que d'autres habitants de notre ville abandonnent leur voiture; ils étaient 30% il y a dix ans, ils sont 36% aujourd'hui et ils monteront jusqu'à 50%, comme cela se passe à Zurich. Je crois en ces phénomènes de fond, mais il faut y aller progressivement et ce compromis-là me semble être un pas dans la bonne direction. Pas avec tous les avantages possibles ni tous les inconvénients, mais toujours est-il que c'est un

compromis. C'est une proposition et vous aurez évidemment l'occasion d'en discuter vu le débat déjà soulevé par notre conférence de presse.

M. Christian Zaugg (AGT). Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je rappelle quand même que le titre de la résolution «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» est au pluriel, parce qu'il faut bien avoir en tête que le parking du Jardin anglais est au bénéfice d'une autorisation préalable et qu'il est situé tout à côté. Personnellement, je souris un peu quand on parle d'habitants dans le quartier de Rive, car il n'y en a pas beaucoup.

Cela étant dit, je suis entièrement d'accord de renvoyer cette résolution en commission – et si la proposition n'avait pas été faite par d'autres, je l'aurais faite moi-même – parce qu'il va de soi que j'ai bien d'autres choses à dire, mais je n'ai pas voulu encombrer le débat. Je me réjouis donc que ce débat ait lieu à la commission de l'aménagement car, encore une fois, j'ai encore quelques arguments à développer.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est acceptée par 45 oui contre 25 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité (66 oui).

La présidente. Nous passons maintenant à la deuxième motion d'ordre, qui concerne la motion M-889, «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport». Avant que nous entamions le débat sur l'urgence, je vous signale que les motionnaires demandent un renvoi direct en commission de la jeunesse et des sports. Je passe la parole à M^{me} Sumi, motionnaire, pour discuter de l'urgence.

M^{me} Martine Sumi (S). Actuellement, la motion M-842 intitulée «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» est étudiée en commission de la jeunesse et des sports. Cette motion traite de l'extension de prestations dans le domaine du sport pour la carte Gigogne. Nous en avons parlé en commission et, avec les chefs de groupe, nous avons toutes et tous jugé qu'il était intéressant et urgent de traiter la motion M-889 en même temps que la motion M-842, celle-ci demandant simplement qu'on étende la facilitation d'accès au sport pour toutes les familles et non pas seulement pour les familles de trois enfants et plus.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (52 oui et 4 abstentions).

5. Motion du 2 décembre 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’immense succès de la carte 20 ans/20 francs promouvant de façon concrète l’accès des jeunes à la culture;
- la motion M-842 actuellement à l’examen de la commission de la jeunesse et des sports demandant d’accorder des réductions de prix pour les 5000 familles détentrices, en ville de Genève, de la carte Gigogne, carte gérée sur mandat du Conseil d’Etat par Pro Juventute;
- le soutien extrêmement important de notre Ville au sport en général et au sport pour les jeunes, par exemple au travers des écoles d’été de sport;
- que l’ensemble des familles, et non seulement les familles nombreuses de trois enfants et plus, a besoin d’un coup de pouce financier pour un accès optimal des enfants et des jeunes au sport,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’ajouter aux prestations culturelles déjà offertes par la carte 20 ans/20 francs des réductions pour un accès encore meilleur au sport pour les jeunes jusqu’à la fin de leur vingtième année.

La parole n’étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de la jeunesse et des sports sont mis aux voix; ils sont acceptés sans opposition (59 oui et 2 abstentions).

6. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Christian Zaugg: «Quel avenir pour la CAP?» (I-195)².

Suite de la discussion

La présidente. Monsieur Zaugg, si mes souvenirs sont bons, il me semble que vous vouliez interpellier M^{me} Salerno. Je vous laisse la parole.

¹ Annoncée, 3257. Motion d’ordre, 3273.

² Développée, 37. Reportée, 186, 395.

M. Christian Zaugg (AGT). Merci, Madame la présidente. Mon interpellation a déjà été faite et j'attends la réponse, mais puisque j'ai la parole, j'ajouterai deux ou trois éléments. Il y a tout de même un problème entre ce que l'on lit dans le fascicule «Compte rendu des activités de la CAP», qui préconise une retraite à 64 ans, et le statut du personnel, dans lequel les parties défendent une retraite à 62 ans! Voilà par exemple un problème, mais il y en a bien d'autres. On a dit également que la CAP n'assurerait pas son degré de couverture statutaire, et je ne parle pas de la gestion des fonds Madoff, bref, j'en passe et des meilleures. Je serais par conséquent ravi d'entendre la réponse du Conseil administratif à mon interpellation.

M. Rémy Pagani, maire. Nous avons bien entendu les questions complexes qui sont posées par M. Zaugg et nous l'en remercions. Nous sommes, si j'ose dire, au milieu du gué avec la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), dans la mesure où son statut juridique est en discussion et où le taux de couverture remonte de manière importante, puisque le bilan auquel vous avez fait référence était la clôture de l'exercice 2008. Nous sommes maintenant à la fin de 2009 et nous pourrions en discuter. Dès le mois de janvier 2010, la clôture du bilan de la caisse de pension nous permettra d'y voir plus clair et de vous répondre aussi sur la prise de position de la CAP en ce qui concerne la retraite.

Là, Monsieur Zaugg, je fais une petite incise en ce qui concerne la retraite à 64 ans. Vous semblez tomber des nues, mais cela a été proposé dans une réunion, c'est bien une modification statutaire qui en ce moment est en train d'être discutée à la caisse de pension. M^{me} Salerno étant présidente de la CAP, je lui ferai part de votre question. Je vous demande donc encore un peu de patience et nous vous répondrons dès le début de l'année prochaine, je m'y engage.

La présidente. Si j'ai bien compris, Monsieur Pagani, vous demandez un report au mois de janvier 2010 de cette interpellation, qui a déjà été reportée plusieurs fois. Monsieur Zaugg, cela vous convient-il?

M. Christian Zaugg (AGT). Je me vois obligé d'accepter, Madame la présidente. Mais je suis quand même très déçu de devoir attendre 2010 pour avoir une réponse concernant l'avenir de la CAP. Mais je m'incline et j'attends la future réponse en 2010, ou 2011, peut-être en 2015 si je suis encore là... (*M. Fiumelli demande la parole.*)

La présidente. L'ouverture du débat sur cette interpellation ayant déjà été demandée lors de la discussion le 9 juin 2009, je passe la parole à M. Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (R). Je ne suis pas satisfait de la réponse de M. le maire, surtout quand il nous dit qu'il ne faut pas nous en faire, que le taux de couverture de la CAP remonte très rapidement, mais sans nous en dire plus... Nous savons que la CAP était dans une situation très difficile à la fin de l'année 2008 et je ne vois pas pour quelles raisons le taux de couverture remonterait très rapidement aujourd'hui. J'aurais aimé savoir exactement ce que cela veut dire. Je ne trouve pas normal qu'on ne puisse pas avoir plus d'informations au sujet de la CAP, et cela plus d'une fois par année.

Monsieur Pagani, vous dites que nous aurons des informations sur les comptes de la CAP en janvier 2010. Je vous rappelle que les comptes de la CAP bouclent généralement assez tard, au mois de mars, et nous ne recevons aucune information sur la caisse avant le mois de juin. Je vous demande formellement de nous donner des informations sur la CAP, sur la question de l'âge de la retraite, le plus rapidement possible, soit en commission des finances lorsque nous commencerons les discussions sur le nouveau statut du personnel. En plus, nous aimerions avoir des informations sur les comptes de la CAP lors des débats sur le bouclage des comptes de la Ville, parce que nous continuons à penser que cela a une influence, puisque, un certain jour, il sera probablement nécessaire de recapitaliser la CAP.

Nous aimerions avoir un point de situation le plus rapidement possible sur la question du statut juridique de la CAP et j'imagine que, ce soir déjà, vous pourriez nous donner un peu plus d'informations.

M^{me} Martine Sumi (S). Si je trouve cette interpellation légitime et intéressante, elle jette toutefois beaucoup de crainte et de suspicion, et je trouve qu'elle est faite un peu à la hache. Je m'explique. Vous jugez que le deuxième pilier de la Ville, en particulier, est en danger, que des caisses de retraite comme la CIA ou la CAP ont un taux de sous-couverture dramatique et qu'il faudrait que ce taux soit de 100%. En fait, les caisses de pension publiques ou privées méritent évidemment le débat public, mais pas des jugements à l'emporte-pièce ni techniquement infondés.

Vous soufflez qu'il y aurait deux dangers. Le premier, c'est que la situation des caisses publiques les empêcherait de payer les rentes en raison de leur situation dramatique, ce qui est faux. Pour prendre l'exemple de la CIA – que je connais mieux – elle a non seulement de quoi tenir ses engagements envers ses assurés, mais encore le niveau suffisant de ses liquidités ne l'a pas contrainte à vendre à

perte des actions ou des obligations dans le creux boursier actuel. Le deuxième danger qui est soufflé et qui fait très peur aux gens, c'est qu'un degré de couverture inférieur à 100% serait un signe d'insuffisance de financement. C'est également faux, la loi permet aux caisses publiques d'avoir un système de financement mixte, en capitalisation d'une part, ce qui donne le degré de couverture, et en répartition d'autre part – cela veut dire de la cotisation et du rendement du capital. Donc, par définition, un système mixte de financement a un degré de couverture inférieur à 100%. C'est normal. L'important dans un tel système n'est pas d'avoir 100% de couverture, mais de piloter à long terme l'équilibre du financement en tenant compte des effectifs, de la longévité, de l'âge de la retraite, notamment.

S'il y a un danger aujourd'hui pour le deuxième pilier, c'est bien celui de voir les rentes diminuer dans les caisses en primauté de cotisation en raison de la baisse soumise à référendum du taux de conversion, ce qui n'est pas le cas de nos caisses publiques. C'est donc aussi le risque de voir la suppression, dans le droit fédéral, de la possibilité du système mixte de financement avec, pour conséquence pour les caisses publiques comme la CAP, d'avoir un système encore davantage exposé aux aléas du marché boursier.

M. Christian Zaugg (AGT). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Sumi que, évidemment, on connaît tout ça... Je sais très bien comment fonctionne la CAP, à l'instar de la CIA, selon un système de répartition. Néanmoins, il y a tout de même des problèmes, notamment celui du degré de couverture – et cela figure dans les statuts de la CAP – qui ne doit pas se situer au-dessous de 80%. Et je n'invente rien!

Puis, autre problème, le statut juridique. C'est extraordinaire, la CAP n'a pas de personnalité juridique à l'heure qu'il est... Et je continue, je viens d'en parler, la CAP – c'est dans l'opuscule qui nous a été remis concernant le rapport d'activité – préconise une retraite à 64 ans. Or nous venons de recevoir le statut du personnel dans lequel on nous parle de retraite à 62 ans... Et des faits comme cela je peux encore vous en aligner! Il y a donc un problème, et à ce problème, j'aimerais obtenir des réponses avant 2015!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je croyais que nous nous étions mis d'accord à la commission des finances pour parler de la problématique de la prévoyance professionnelle, donc de la CAP, dans le cadre de l'examen du statut du personnel, voire de séances particulières consacrées à cet objet.

En 1979, lorsque j'ai été élu au Conseil municipal, j'y ai entendu dès le départ ce qui vient d'être dit, à savoir que la CAP ait une personnalité juridique distincte

de la Ville de Genève. M. Albert Chauffat et M. Berdoz menaient ce combat. Le Conseil administratif – dans sa grande sagesse! – n’a jamais fait droit à cette demande légitime... Maintenant, le droit supérieur, le droit fédéral, vous impose, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, de régler ce problème avant le 1^{er} janvier 2011. Il n’y aura donc plus de faux-fuyants, vous allez devoir vous exécuter, faute de quoi vous serez réformés par l’autorité de surveillance.

Quant aux discussions sur la CAP, excusez-moi, sans être trop méchant, je pense que pour la plupart des conseillères et des conseillers municipaux ce qui a été dit ici est assez abscons.

M. Robert Pattaroni (DC). Puisque le débat est ouvert, je voudrais juste apporter encore un ou deux compléments. Je partage tout à fait l’intervention de M^{me} Sumi, qui, comme moi, est membre du comité de la CIA. Mais comme le problème va être malheureusement plus compliqué qu’on le pense, je rends attentive l’assemblée au fait que la caisse de prévoyance des établissements hospitaliers, la CEH, et celle de l’ensemble du personnel de l’Etat, la CIA, sont en train de fusionner. Pourquoi? Parce qu’il faut une meilleure répartition des risques. Il faut prendre en compte l’évolution générale de la survie des gens qui, actuellement, heureusement, se passe plutôt bien. Mais comme il y a un problème de financement, on étudie actuellement, à la CIA et la CEH, une augmentation temporaire de la cotisation. Temporaire, peut-être; durable, possible!

Mais le problème plus important – c’est pour cela que j’interviens – est qu’à l’échelon national, sous l’impulsion d’un postulat tout à fait «modeste» d’un certain M. Beck, on a mis en route une immense machine pour que l’ensemble des caisses ait un degré de couverture de 100%, avec une réserve pour le cas où il y aurait des aléas de la conjoncture et des placements – le parlementaire qui a déposé ce postulat au Conseil national avait peut-être des tuyaux – et le degré de couverture serait de 120%. Autrement dit, si on est à 100% ou 120%, les cotisations vont considérablement augmenter et si, en plus, le taux de conversion diminue, il faut voir un peu les dégâts et les problèmes qui se poseront.

Toujours est-il qu’au niveau de la Confédération ce débat-là avance très lentement, sûrement pas par hasard. Il faut savoir que sur les 26 cantons et demi-cantons, 25 Conseils d’Etat se battent pour maintenir un degré de couverture inférieur à 100%, mais avec un pilotage quasi annuel.

Cela pour dire que la CAP est une caisse relativement modeste. De toute façon, on ne pourra probablement pas parler de la seule CAP, mais pour le moins des caisses publiques du canton de Genève et sûrement que, du côté du personnel, on aura avantage à prendre le problème dans son ensemble, dans l’intérêt des collaborateurs et des futurs retraités.

M. Grégoire Carasso (S). Juste quelques mots, non pas pour vous dire à quel point je partage les préoccupations énoncées tout à l'heure sur la gestion et la santé sur le long terme de la CAP, mais pour vous faire part de mon étonnement. Nous avons été surpris d'entendre qu'il n'y avait pas d'éléments de réponse à nous transmettre. D'autre part, il ne me paraît pas aller de soi qu'il revienne à la seule magistrate Sandrine Salerno – en sa qualité de présidente ou de vice-présidente de la CAP, je ne sais plus – de venir présenter le point de vue du Conseil administratif devant le Conseil municipal.

Je peux y voir, sans faire preuve d'une gymnastique d'esprit trop importante, le fait que ces deux casquettes sont différentes. Il est vrai, Monsieur le maire, pour ce qui vous concerne, que, lorsque vous siégez dans des conseils d'administration, vous les intervertissez à loisir. Mais je ne considère pas que ce soit nécessairement sain et je trouverais heureux, en votre qualité de maire, que vous puissiez apporter des éclairages sur la CAP.

La présidente. Avant de céder la parole au maire, le bureau tient à vous rappeler que cette interpellation a été mise à l'ordre du jour plusieurs fois: mardi 9 juin, mercredi 10 juin et, à ce moment-là, le maire souhaitait répondre ultérieurement. Ensuite lundi 22 juin et, là, le maire souhaitait encore répondre ultérieurement, car M^{me} Salerno était absente.

Le bureau vous propose donc de ne plus mettre cette interpellation à l'ordre du jour, mais que le Conseil administratif, que ce soit M. le maire ou M^{me} Salerno, réponde par écrit à M. Zaugg. Je donne encore la parole à M. le maire pour trouver une solution.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, nous avons bien vu que la matière était très complexe et mouvante. Prenons l'exemple du taux de couverture. Un conseiller national, M. Beck, a proposé un taux de couverture non pas de 120% mais de 116%, car il faut ce taux de couverture pour assurer les rentes si l'Etat, ou une entreprise, venait à faire faillite. Pour assurer l'ensemble des prestations engagées pour du personnel, il faut donc 116%; c'est le calcul.

Maintenant, on apprend que le Conseil fédéral, fort des conséquences de la crise financière dans laquelle il se trouve, a dit: nous ne sommes plus à 100%, même pas à 90%, mais à 81% de taux de couverture. Comment voulez-vous que nous vous répondions quelque chose de fiable – hyper pointu – qui vous permette d'être rassuré, Monsieur Zaugg? Je sais que la caisse de pension CAP est quasiment une Rolls-Royce par rapport à d'autres, comme celles des plâtriers ou des carrossiers, dont je me suis occupé. Nous avons vraiment affaire à une caisse de

pension solide, saine et qui, en passant cette tempête financière, a montré l'état de résistance dans laquelle elle était, puisqu'elle reprend maintenant du poil de la bête. Les statistiques nous ont montré que, globalement, elle avait moins subi de pertes financières que d'autres.

Il n'empêche qu'il y a effectivement un problème de gestion de caisse à long terme. Cela nous a amenés, depuis maintenant un an et demi, à essayer de trouver des solutions – homéopathiques, ou pas homéopathiques – par rapport à la caisse de retraite, comme augmenter les cotisations, par exemple. Mais je ne veux pas entrer en matière maintenant devant cette assemblée, parce que je n'en ai pas les moyens techniques. Par gain de paix, je propose – cela a déjà été dit, c'est une bonne idée – que, avec la commission qui traite du nouveau statut du personnel, nous organisions une séance avec M^{me} Magri, administratrice de la CAP, les spécialistes et M^{me} Salerno, pour présenter l'ensemble des informations et répondre à vos demandes. Ensuite, au terme de cette audition, devant la commission ad hoc du statut du personnel, que nous reprenions si nécessaire ce débat, si vous n'étiez pas encore rassurés par les réponses fournies en commission.

La présidente. Monsieur Zaugg, comme M. le maire demande de répondre à votre interpellation en commission, peut-on considérer que l'interpellation est close? Etes-vous d'accord? (*Dénégation de M. Zaugg.*) Monsieur Zaugg, vous avez la parole.

M. Christian Zaugg (AGT). Je suis un peu énervé de dire que je ne la considère pas tout à fait comme close. On me répondra en commission, mais il y a tout de même des questions qui intéressent tout le monde ici. A la suite de l'ouverture de la discussion sur cette interpellation, il y a eu un débat et des questions se posent: le taux de couverture, la personnalité juridique, l'âge de la retraite, et j'oubliais l'éventuel départ des Services industriels de Genève. Donc beaucoup de questions et j'estime que, à un moment donné, il faut que le retour se fasse en plénum.

La présidente. Le bureau persiste à vous proposer une réponse écrite, Monsieur Zaugg. Merci.

Il sera répondu par écrit ultérieurement.

7. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Grégoire Carasso: «Fonds mondial de solidarité numérique: a-t-on touché le fond?» (I-197)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Ce n'est pas la première fois que j'ai le plaisir de vous faire partager mes préoccupations autour de l'avenir, voire peut-être de la fin prochaine, du Fonds mondial de solidarité numérique. En deux mots, pour rappel, ce fonds a été lancé en 2005 avec une vingtaine de membres fondateurs, dont la Ville de Genève, et il avait, à l'époque, dans un dossier pas aussi connu et reconnu qu'aujourd'hui, l'objectif de lutter contre la fracture numérique. En 2005, le Fonds mondial de solidarité numérique avait été inauguré en grande pompe; M. Guy-Olivier Segond avait notamment associé sa figure à ce fonds.

La Ville de Genève a, depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui, investi des sommes importantes: 500 000 francs, d'abord, pour y adhérer en sa qualité de membre fondateur; ensuite, plusieurs centaines de milliers de francs en mettant à disposition la prestigieuse villa La Concorde et, enfin, en soutenant de la meilleure des manières, à savoir en se ralliant au principe qui est au cœur de ce Fonds mondial de solidarité numérique: le «principe de Genève». Principe qui veut que toute entreprise qui remporte un mandat dans le domaine de l'informatique ou des équipements informatiques reverse 1% du montant de la facture à ce fonds qui, ainsi, lui permet d'alimenter son fonctionnement, mais aussi et surtout des projets qui visent précisément à lutter contre cette fracture numérique.

A la fin 2008, il y a un peu plus d'une année, le Fonds mondial de solidarité numérique a été mis en cause de toutes parts par une OPA inamicale de Lyon et des critiques toujours plus virulentes provenant du Sénégal. C'est à cette époque qu'on a désagréablement pris conscience du doute qui régnait sur le Fonds mondial de solidarité numérique. Vu les sommes investies dans ce fonds par la Ville de Genève en tant que membre fondateur, vu l'image que Genève a associée à ce fonds, j'ai trouvé et je trouve encore qu'il y a là un domaine de préoccupation pour ce Conseil municipal et le Conseil administratif.

Lors de la précédente discussion que nous avons eue à ce sujet, c'était au début de 2009, le Conseil administratif, par le biais de M. Maudet, nous a dit vouloir absolument le maintien du Fonds mondial de solidarité numérique à Genève, alors que le feu était largement dans la maison. Je constate avec tristesse que rien n'a été fait, aucun moyen n'a été mis en œuvre pour atteindre ce qui était prétendument un objectif, à savoir le maintien du fonds à Genève.

Nous avons eu le loisir de constater, dans la réponse écrite à la motion M-843, que le Conseil administratif, malgré les sommes investies, l'image de Genève,

¹ «Mémorial 166^e année»: Annonce, 7214.

la présence de l'Union internationale des télécommunications dans notre ville, ne s'est même pas rendu à l'une des séances décisives et cardinales pour l'avenir de ce Fonds mondial de solidarité numérique, au début de cette année 2009, à Bamako.

Le sens de mon interpellation est le suivant. J'aimerais connaître l'objectif et la stratégie du Conseil administratif en ce qui concerne ce Fonds mondial de solidarité numérique, après cet échec prévu de son départ de Genève. Quelle est l'étape suivante? La stratégie consiste-t-elle à laisser la situation pourrir plus encore pour que ce fonds meure de sa belle mort, pour prétendre ensuite avoir tout fait pour éviter cette fin funeste? Ou, au contraire, le Conseil administratif se décidera-t-il à adopter une position claire: faut-il dissoudre cette fondation de droit suisse? Bref, j'aimerais vous entendre sur ce point. Je vous remercie par avance de la clarté de vos éléments de réponse.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous dirai d'abord, Monsieur le conseiller municipal, que nous partageons cette préoccupation; nous n'avons eu de cesse de la partager et j'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises de le dire, de l'écrire au nom du Conseil administratif. En quelque sorte, vous me demandez de faire un point de situation sur ce Fonds mondial de solidarité numérique. Je vous rappelle que le dernier point de situation datait du printemps, sous la forme d'un rapport, rapport quand même assez circonstancié. Je vous invite à vous y référer pour une partie des réponses que vous souhaitez obtenir, dans la mesure où la situation n'a pas énormément évolué.

Quel est le problème de ce fonds? Le problème est que, par nature, un fonds sans fonds – si je puis dire – perd sa vocation. Un fonds, comme son nom l'indique, suppose des moyens financiers et, lorsque ces moyens financiers sont épuisés, le fonds s'éteint de lui-même. Or nous sommes peu ou prou dans cette situation, avec – c'est là un élément nouveau – un constat qui a été fait à la faveur d'un audit demandé par la présidence du fonds: plus de la moitié des fonds, notamment des cotisations de base ainsi que des très modestes sommes versées au titre du pour-cent numérique, dit du «principe de Genève», ont été utilisés pour des frais administratifs. Pas pour des projets pour les pays en question, mais pour de l'administration, ce qui pose quand même un problème, problème que d'autres organisations non gouvernementales ont connu par le passé.

Partant de là, la posture de la Ville a été de dire: nous nous interrogeons – pour le dire pudiquement – sur le fonctionnement du secrétariat du fonds et sur la manière d'utiliser l'argent. Et aussi sur le potentiel réel que recèle ce «principe de Genève», qui, presque cinq ans après son lancement, n'a toujours pas été repris dans la plupart des pays et des villes qui ont décidé d'adhérer au «principe de Genève», principe de ce pour-cent prélevé sur les soumissions publiques en

matière de matériel ou de programmes informatiques. Le problème est – je le disais déjà ce printemps – la transcription dans l'ordre juridique des pays, des régions ou des villes concernés, des éléments de ce facteur financier innovant, beaucoup de législations, pour ne citer que les législations des pays voisins, la France, ne le permettant pas.

Dans ce contexte et fort de ces considérations, le Conseil administratif a considéré et continue de considérer que le fonds reste, d'abord, une fondation de droit suisse, qui reste basée à Genève. En cela, il n'y a rien de changé, c'est toujours une fondation basée à Genève dont le dépôt des statuts fait que c'est une fondation de droit suisse, mais dont le secrétariat, puisqu'il n'y avait plus d'argent, a réduit son activité au plus strict nécessaire, une activité devenue quasi bénévole. Les réunions de ce fonds vont maintenant s'orienter vers une discussion sur l'avenir de ce mécanisme financier, on doit bien passer par là.

Le problème quand on lance en fanfare ce type d'organisation et qu'on décrète que la solidarité numérique doit passer par un tel mécanisme, c'est qu'il faudrait quand même vérifier un petit peu si on peut suivre. La vocation de ce fonds n'était pas de financer les projets à travers les cotisations de ses membres, mais véritablement à travers un mécanisme qui alimente régulièrement le disponible financier.

En conclusion, je vous invite à vous référer largement au rapport que j'avais rendu ce printemps. Je vous rassure, tant que faire se peut, quant à la volonté du Conseil administratif de défendre des projets dans la solidarité numérique, et pas seulement à travers ce fonds, mais également grâce à d'autres projets. Je peux vous assurer que c'est le cas et je vous l'expliquerai volontiers en commission avec mes collègues qui siègent dans la Délégation Genève ville solidaire. Il s'agit de conserver la possibilité de garder ici, à Genève, une fondation de droit suisse avec cette vocation, mais de ne pas aller au-delà, parce que vous savez bien que l'étape suivante, si nous devons nous réengager là-dedans, est de repasser à la caisse. Or nous estimons que ce n'est pas nécessairement à nous de le faire.

Quant à la dernière observation que vous m'avez faite, Monsieur Carasso, j'ai effectivement manqué une séance en tout début d'année qui se tenait à Bamako. Cette séance se trouvait être organisée à la fin du mois de janvier, quelques jours après que ma femme eut accouché, et j'ai estimé que j'étais plus utile auprès d'elle qu'à Bamako! J'ai au moins fait en sorte que la Ville de Genève y soit représentée, certes pas par un magistrat, mes collègues n'étant pas disponibles. Mais nous avons pu faire valoir notre position de façon tout à fait utile, je trouve.

M. Grégoire Carasso (S). Je reprends la parole pour faire part d'une certaine déception. Si la stratégie se limite à conserver une coquille vide constituée de

statuts, sans secrétariat, sans fonds, à ce moment-là, Monsieur Maudet, dites-le clairement, l'objectif est que les choses s'arrêtent! Si ma mémoire est bonne, les statuts prévoient un renouvellement au terme d'une première tranche de cinq ans; si je ne m'abuse, c'était en 2005, c'est donc grosso modo pour l'année prochaine. Si l'objectif est de conserver une coquille vide, que cela soit dit! Si, au contraire, comme cela aurait pu être le cas lors de ces derniers semestres, le Conseil administratif et vous-même souhaitez engager la Ville de Genève dans la lutte contre la fracture numérique, à ce moment-là, quels moyens vous donnez-vous pour atteindre cet objectif?

Encore un dernier élément. Vous avez précisé n'avoir manqué qu'une seule séance, Monsieur Maudet. Mais je m'étonne que la Ville de Genève puisse pendant quatre ans, dans des lieux qu'elle prête, dans ses murs, laisser une fondation, semble-t-il, grignoter tout son capital sur une période aussi longue sans qu'elle s'en rende compte. Puis, lorsque nous avions eu la première fois cette discussion, vous étiez entré en fonction depuis à peine plus d'une année; aujourd'hui, nous avons largement passé le cap du demi-mandat et c'est une déception de voir qu'on laisse aller un fonds à ce point sans contrôle politique. Je le regrette.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Encore deux éléments pour clore ce débat. Je déplore comme vous cette situation, Monsieur Carasso. J'en ai pris conscience en 2008, dès que j'ai eu l'occasion de prendre connaissance des comptes 2007. Je ne veux pas ici, c'est un principe chez moi, égratigner mon prédécesseur, mais j'ai hérité de cette situation et, dès 2008, avec d'autres, j'ai mis un terme à cet abus – c'est ainsi qu'il faut en parler – de fonds essentiellement dévolus à l'administration. De ce point de vue là, je vous remercie de votre intervention qui, d'une certaine manière, rend hommage à la volonté de ce Conseil d'utiliser les fonds pour ce à quoi ils sont destinés et pas nécessairement pour engraisser des administrations.

Cela étant précisé, il y a une petite inexactitude dans votre deuxième intervention. La fondation formelle de ce fonds s'est faite en 2004, même s'il a été lancé en fanfare au début de 2005, et c'est donc cet été, en 2009, que la question aurait dû se reposer. Elle ne l'a pas été dans les délais, donc la fondation est repartie automatiquement dans un cycle de cinq ans.

Mais cette fondation risque d'être dissoute si d'autres collectivités publiques ne se décident pas à amener elles-mêmes des fonds, parce que la Ville a fait des propositions, mais nous ne pouvons pas être les seuls à mettre de l'argent, à décider la relance de ce fonds, cette fois dans des conditions un peu plus orthodoxes. C'est là une position, à mon avis, parfaitement compréhensible de la part du Conseil administratif, compte tenu de ce qui risque de se produire. Mais ce n'est ni une stratégie, ni un objectif, c'est un constat. Si cette fondation arrive à

son terme dans quelques semaines ou quelques mois sans plus aucun fonds du tout, eh bien, comme le droit suisse le prévoit, on constatera qu'en l'absence de moyens l'objectif ne peut plus être atteint et que la fondation doit être dissoute.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. *(M. Barbey demande la parole.)* Monsieur Barbey, vous demandez l'ouverture de la discussion...

M. Alexis Barbey (L). Oui, Madame la présidente, parce que je n'aimerais pas qu'un dialogue s'installe entre deux personnes au sein de ce Conseil municipal sans que le reste des conseillers puissent s'exprimer. Il y a beaucoup de choses à dire sur ce Fonds mondial de solidarité numérique. C'est un débat que, à titre personnel, j'ai eu depuis longtemps avec M. Ferrazino quand il l'a lancé, avec M. Tornare également, et je pense qu'il y a passablement de choses à dire qui seraient intéressantes à entendre plutôt que d'avoir juste un débat unilatéral sur ce domaine.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 28 oui contre 15 non (12 abstentions).

La présidente. Nous ouvrons donc la discussion. Monsieur Barbey, vous avez la parole.

M. Alexis Barbey (L). J'ai demandé l'ouverture de cette discussion, parce qu'il me semblait qu'il y avait autour de ce Fonds mondial de solidarité numérique une espèce d'ancienne autosatisfaction qui s'installait et que certaines choses sont à dire. D'une part, on s'étonne que ce fonds ait pu vivre sur ses réserves et s'«automanger», comme l'a remarqué M. Carasso. J'aimerais rappeler ici que c'est le cas d'autres fondations à l'intérieur de la Ville de Genève, par exemple la Fondetec, qui mange son capital gentiment avec ses frais de fonctionnement. Ce n'est donc pas un phénomène complètement nouveau.

D'autre part, j'aimerais quand même amener un discours un peu libéral dans cette affaire. A mes yeux – et je sais que beaucoup de libéraux partagent ce point de vue – le Fonds mondial de solidarité numérique est une espèce d'appropriation

intellectuelle du débat du développement, où la Ville de Genève essaie de prendre une place centrale au niveau des exécutifs communaux des grandes villes de Suisse et du monde pour dire que c'est nous qui sommes les plus forts en matière de développement et d'informatisation des pays en voie de développement.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, je crois que tout cela est une vaste farce! Que s'est-il passé quand on a introduit ce fonds numérique? Je vous rappelle le principe du fonds numérique. Il s'agit de demander aux sociétés, qui soumissionnent pour des achats informatiques en Ville de Genève ou dans les autres grandes villes européennes, de consacrer 1% du montant de leur facture à un fonds numérique qui permettrait de développer les pays du tiers monde en matière de système d'information. C'est quelque chose qui, sur le papier, a l'air relativement joli, mais qu'en est-il en pratique? Toutes les sociétés internationalement actives – style IBM et des sociétés qui fournissent à la fois des systèmes informatiques ou des réseaux – ont déjà dans leurs comptes une aide au développement qui figure à un point ou à un autre. Cela pour la simple raison que, si elles ne l'ont pas, elles ne décrochent pas de mandats dans ces pays en voie de développement, qui sont économiquement souvent très intéressants.

Donc, que s'est-il passé dans ces entreprises? Les décideurs ont simplement pris 1% du budget qu'ils avaient prévu pour eux-mêmes et ils l'ont attribué au fonds numérique. On s'aperçoit qu'il n'est pas question d'augmenter les moyens qui sont à disposition pour donner de l'informatisation aux pays du tiers monde, il s'agit juste d'un transfert de décision. Et le Conseil administratif, par le biais de la fondation de ce fonds, qu'est-ce qu'il essayait de faire? Il essayait de dire que, maintenant, ce ne sont plus les producteurs d'informatique qui décideront où ira l'aide au développement, mais que c'est la Ville de Genève, du haut de son Fonds mondial de solidarité numérique, qui va pouvoir décider à quelle ville d'un pays en voie de développement on attribuera la manne de ces investissements.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, je crois qu'au bout de quelques années le rideau tombe, le masque également, et on s'aperçoit que ce système qui consiste à dire qu'une coordination de villes serait plus intelligente pour gérer le développement informatique des pays en voie de développement, cela ne marche pas! La meilleure manière d'informatiser ou d'aider les pays en voie de développement est de faire appel à la pluralité de la décision, à des gens qui, proches du terrain, sont capables de prendre des initiatives et non pas à des espèces d'administrations qui mangent elles-mêmes le fruit de leur substance et qui n'arrivent jamais à aboutir au moindre projet intelligent...

Pour ma part, je vais à l'enterrement du Fonds mondial de solidarité numérique le sourire aux lèvres et le cœur léger. C'était un mauvais projet, c'était un projet qui ne se voulait ni généreux ni construit, mais qui consistait simplement à s'approprier les décisions. Je l'enterre sans aucun remords.

M. Grégoire Carasso (S). A la différence de M. Barbey, je porterais le deuil si un jour le Fonds mondial de solidarité numérique devait être enterré, et je ne pense pas que nous puissions nous rendre ensemble pour pleurer à l'enterrement ou, au contraire, aller fêter cette disparition dans un bar, puisque fondamentalement nous avons des visions absolument irréconciliables en la matière. Si j'ai bien compris votre discours, Monsieur Barbey – vous transmettez, Madame la présidente – qui me paraît aussi dangereux qu'extrémiste en matière de fondamentaux pour l'aide au développement et pour le multilatéralisme de manière plus générale, personne, pas une collectivité publique, pas une organisation internationale ne doit se soucier de quoi que ce soit pour réduire les écarts de développement entre le Nord et le Sud – pour faire simple.

Si c'est cela la position libérale, je me rends compte que l'expérience et les échecs en matière de développement du XIX^e, du XX^e et du début du XXI^e siècle sont encore plus graves, puisque le seul remède que vous souhaitez y apporter c'est encore moins de régulation, encore moins d'interventions des collectivités publiques, encore moins de multilatéralisme. Bref, la place aux quelques grandes multinationales pour gérer l'aide au développement et diminuer les fractures entre le Nord et le Sud. Evidemment, nous ne nous retrouverons pas sous de telles perspectives...

M. Alexis Barbey (L). C'est la deuxième prise de parole, il n'y en aura donc pas d'autres de mon côté. J'aimerais juste répondre à M. Carasso par une simple observation. Qu'en est-il des milliards mis dans l'aide au développement qui ont été coordonnés par des administrations publiques? Ils n'ont fait qu'amplifier les problèmes des pays qui auraient besoin de davantage d'autonomie et de dépendre moins de l'aide extérieure. Je suis désolé de le dire, parce que je regrette énormément cette fracture, je regrette le fait qu'on n'arrive pas à trouver une solution, en particulier pour les pays en voie de développement en Afrique, quelle que soit l'aide qu'on leur fournit.

De grands économistes, africains en particulier, disent maintenant que la solution du développement en Afrique passe par l'arrêt de ces aides institutionnelles, gouvernementales, qui ne savent pas comment diriger leur argent et qui, en plus, produisent des effets pervers de corruption extrêmement néfastes à l'intérieur de ces pays. Il faut arrêter de se voiler la face et de se dire, en donnant quelques milliers de kilos de riz à un pays, qu'on va le sauver de la famine! Ce n'est pas cela, mais on ne fait malheureusement pas autre chose, grosso modo, avec des initiatives comme celle du Fonds mondial de solidarité numérique.

Je ne vous dirai pas que la solution est de laisser faire complètement les sociétés privées, même si je pense qu'elles ont souvent des solutions plus proches du terrain et plus efficaces que ne l'ont été celles des organisations publiques.

Je vous donnerai quand même un petit exemple. Qui a soutenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a été créée – dans son essence, dans sa substance – et soutenue pour faire du monde un champ d'échanges économiques dans lequel tous les acteurs ont les mêmes possibilités, sinon essentiellement les pays développés? Ils l'ont fait dans l'idée de permettre aux pays moins avancés d'accéder aux marchés mondiaux dans les mêmes conditions, avec les mêmes chances que les pays développés. Qui maintenant va manifester contre l'OMC? Qui va encadrer les casseurs de vitrines de la ville de Genève? Je vous laisse le soin d'en tirer les conclusions.

M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, juste quelques mots sur la première partie de l'intervention, qui avait au moins le mérite de la cohérence et de l'honnêteté intellectuelle. Je souligne simplement, après que les collectivités publiques eurent investi des milliers de milliards, que c'était nécessaire, précisément pour des questions éthiques et systémiques dans le monde financier et international qui est le nôtre.

Alors que les pays occidentaux consentent à de trop rares milliards d'aide pour le développement et la croissance des pays du Sud, j'entends, quand ils sont versés pour sauver les banques: «Merci les milliards!» Mais quand il s'agit de lutter contre la faim dans le monde et les écarts au développement, j'entends: «Alors, là, surtout pas! Laissons ces mêmes multinationales et ces mêmes entreprises se débrouiller seules pour faire de la charité...» Je trouve ce genre de propos et ce décalage idéologique lamentables.

Heureusement, dans le Parti libéral, un certain nombre de figures sont d'accord pour que la Suisse tende vers le 0,7% du produit national brut en faveur de l'aide au développement. Je prends acte que vous ne faites pas partie de ces gens, Monsieur Barbey!

L'interpellation est close.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 mars 2000 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, intitulée: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève» (M-80)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier – au besoin de proposer des projets – le financement et toute mesure utile, afin de faciliter, dans la mesure du possible, le retour, après traitement écologique indispensable, des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève;
- d'élaborer un plan général d'évacuation des eaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est particulièrement sensible aux aspects écologiques et économiques d'une meilleure gestion des eaux non polluées.

Ainsi, nos services tendent à ne plus considérer le système d'évacuation des eaux comme un simple réseau de canalisations, acheminant les eaux d'un point à un autre, mais à le considérer de manière globale en tenant compte du milieu récepteur (eaux superficielles et eaux souterraines) dans lequel il s'inscrit.

Dans cette optique, la réalisation d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) permet aux communes d'avoir une vision globale de leurs réseaux d'assainissement et d'identifier également les possibilités de limiter les apports au réseau par restitution des eaux non polluées dans le milieu naturel (sous-sol ou eaux superficielles).

Conformément à la présente motion, ainsi qu'aux bases légales suivantes:

- la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991, article 7;
- l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998, articles 4 et 5;
- la loi cantonale sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961, articles 55 et 56,

la réalisation du PGEE de notre ville a été votée par le Conseil municipal le 18 mai 2005 et a été confiée au groupement de mandataire NEREE, le 14 novembre 2005.

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 2789.

La réalisation d'un PGEE se compose de trois phases distinctes:

- phase 1: diagnostic (état du réseau, possibilité d'infiltration ou de rejet dans les eaux superficielles);
- phase 2: élaboration du concept général d'évacuation des eaux;
- phase 3: mise en œuvre du PGEE.

A l'heure actuelle, le groupement NEREE finalise la phase 1 du PGEE. Cette première étape devra ensuite être validée par le Département du territoire – Domaine de l'eau. A l'issue de cette procédure de diagnostic, des mesures d'urgence, ne nécessitant pas d'études plus approfondies et ne pouvant pas attendre la fin de l'établissement du PGEE, seront alors soumises à la Ville.

D'une manière générale, les mesures que nous proposons pour améliorer la restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique s'articulent autour de trois axes.

1. *Limitier l'imperméabilisation des sols et donc le ruissellement de surface*

Pour ce faire, différentes stratégies constructives peuvent être privilégiées, par exemple:

- récupérateurs d'eau de pluie pour arrosage, pouvant également servir à certains systèmes domestiques des bâtiments;
- toitures végétalisées permettant la rétention puis l'évaporation *in situ* (retour à l'origine du cycle de l'eau);
- revêtements de surface perméables dès que cela est techniquement possible: enrobés drainant, places en matériaux naturels concassés;
- espaces verts favorisés dans les projets d'aménagements urbains.

2. *Infiltrer les eaux non polluées dans le sous-sol dès que cela est possible*

Environ 85% de la surface de la ville présentent des caractéristiques hydrogéologiques peu favorables à l'infiltration, essentiellement liées à la présence de sols imperméables de type limono-argileux sur de fortes épaisseurs. Néanmoins, il est essentiel de favoriser ce mode de gestion des eaux non polluées dès que les conditions hydrogéologiques le permettent. Le PGEE offrira une vision globale, à l'échelle de la commune, des zones pouvant être propices à l'infiltration. Cela ne dispensera toutefois pas les protagonistes de la construction de s'assurer par une étude géotechnique de la perméabilité des sols en présence.

Les technologies à disposition pour favoriser l'infiltration sont, par exemple:

- tranchées d'infiltration (enterrées);
- canaux d'infiltration (en surface);
- puits perdus (rarement possible en ville de Genève).

Les tranchées et canaux d'infiltration peuvent également avoir une fonction de bassin de rétention dans le cas où toute l'eau de surface de la parcelle ne pourrait s'infiltrer dans le sous-sol lors de fortes pluies. Cela permet donc de retarder la restitution de ces eaux au réseau et ainsi de limiter la saturation des stations d'épuration lors de forts épisodes pluvieux dans le cas d'un réseau unitaire.

Il est à relever qu'il est souvent difficile, sur le territoire de notre commune, d'obtenir une filtration biologique naturelle au cours de processus d'infiltration. En effet, l'infiltration nécessite des sols perméables, alors que la filtration naturelle ne peut se développer qu'en cas de perméabilité limitée. L'association de ces deux processus ne peut donc se faire qu'en présence de successions géologiques précises ou par infiltration sur de très grandes surfaces, ce qui est difficile à mettre en œuvre en milieu urbain.

3. Favoriser la restitution des eaux non polluées dans les eaux superficielles (fleuves, rivières, lac) quand l'infiltration n'est pas possible

Le plan régional d'évacuation des eaux (PREE), établi par le Canton, détermine quelles sont les eaux superficielles qui sont aptes à recevoir les déversements d'eau, et dans quelle mesure elles s'y prêtent. Le PGEE, quant à lui, déterminera les zones de la commune où les eaux non polluées doivent être déversées dans les eaux superficielles.

En ce qui concerne les eaux récoltées sur les chaussées, leur infiltration ou restitution aux eaux superficielles est souvent compromise, au vu des règlements actuels, par les risques de pollution. Néanmoins, ces mesures peuvent s'appliquer de manière plus aisée au parc immobilier de la commune, aux espaces verts et, dans une moindre mesure, aux places publiques.

En conclusion, l'établissement du PGEE permettra à la Ville de Genève d'être en possession d'un outil indispensable à la gestion globale et rationnelle des eaux de son territoire, tout en favorisant la gestion des eaux de ruissellement au niveau parcellaire.

Les différents services de la Ville sont d'ores et déjà sensibilisés à ces problématiques et proposent au quotidien des mesures constructives, aptes à favoriser la restitution la plus rationnelle des eaux de ruissellement au milieu naturel. Les bureaux d'études géotechniques que la Ville mandate dans le cadre de ses projets de construction indiquent, par ailleurs, de manière systématique dans leurs rapports si l'infiltration des eaux non polluées est possible, que ce soit en phase chantier ou en l'état définitif de la construction.

Contrairement aux mesures favorisant l'infiltration ou la restitution aux eaux superficielles, la mise en place de systèmes limitant l'imperméabilisation des surfaces et le ruissellement des eaux repose essentiellement sur la volonté du don-

neur d'ordre. Nous proposons donc d'accentuer notre politique dans ce domaine en favorisant les mesures précitées, afin de réduire l'impact de notre société sur le milieu naturel, que ce soit en limitant les débits devant être traités par nos stations d'épuration ou en favorisant le réapprovisionnement des nappes d'eau souterraines.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Rémy Pagani

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2004 de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre» (M-490)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'Agenda 21;
- l'importance d'une politique d'aménagement axée sur la valorisation des espaces publics en ville de Genève pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens;
- la volonté affirmée de mettre en œuvre une politique d'envergure en matière d'espaces publics en ville de Genève, notamment par le biais de concours;
- la nécessité pour le Conseil municipal, en regard des 100 millions de francs d'investissement votés au budget 2004, de savoir quelles seront les répercussions financières pour la Ville et, par conséquent, la possibilité de faire des choix sur l'ordre de priorité des aménagements à réaliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir le recensement des espaces publics existants;
- établir et présenter un état des lieux des projets d'aménagement suivants: Fil du Rhône, place des Augustins, place du Pré-l'Evêque, rue du Lac, quai

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 4886.

marchand des Pâquis, plaine de Plainpalais, square de Chantepoulet, square Pradier, place Simon-Goulart, place Neuve, place Kléberg, place des Alpes, place Dorcière, rond-point de Rive, place de Cornavin, en fournissant un état d'avancement des projets englobant les demandes d'autorisations à l'étude, déposées ou adoptées;

- fournir un planning de réalisation dans le temps;
- communiquer pour chaque projet le montant des sommes déjà engagées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien que la politique souhaitée par le Conseil administratif en matière d'aménagement des espaces publics fasse l'objet d'un développement complet dans le plan directeur communal qui vous a été présenté récemment, voici l'état des lieux relatif à la mise en œuvre des différents projets mentionnés dans la présente motion.

Par espace public, on entend communément les places et espaces verts accessibles au public. Légalement parlant, il s'agit plus globalement du domaine public, qui regroupe également tous les cheminements et voiries. En ce sens, en plus des places et des parcs et espaces verts dont la cartographie est présentée dans le plan directeur communal, on peut relever en Ville de Genève les zones piétonnes (places et rues), les zones de rencontre (rues principalement) et les zones interdites au trafic (quelques rues au centre-ville). Le recensement exhaustif des espaces publics existants serait donc fastidieux.

Cela dit, on compte actuellement une septantaine de zones piétonnes et 26 zones de rencontre, en plus des Rues-Basses, des rues de la Corraterie, de Cou-tance et de Cornavin, toutes interdites au trafic mais autorisées aux transports publics.

Les services du département des constructions et de l'aménagement élaborent actuellement des programmes d'intervention dans le domaine des espaces publics pour les six prochaines années, selon cinq axes thématiques qui devraient donner plus de lisibilité aux intentions et à l'action de la Ville dans ce domaine. Certains des sites, objets de la présente motion, seront examinés dans le cadre de cette réflexion.

Etat des lieux des projets d'aménagement

Fil du Rhône

Après la mise en service de la promenade des Lavandières (1997), de la passerelle du Bâtiment des Forces-Motrices (1997), de la place du Rhône (2000), du

passage flottant du Mont-Blanc (2001) et de l'escalier des Lavandières (2001), le chantier du pont de la Machine s'achèvera cet automne. Le rehaussement de la passe centrale du pont des Bergues est en attente des investissements que l'Etat de Genève doit consentir pour le développement de l'offre Unireso des Mouettes genevoises. Le réaménagement du quai des Bergues attend la définition de son statut dans le schéma de circulation du quartier de Saint-Gervais; des études d'aménagement de ce secteur sont entreprises en relation avec les associations locales, dans le cadre du contrat de quartier récemment mis sur pied par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité travaille actuellement sur l'aménagement du quai du Rhône, en lien avec la réalisation de l'arrêt de tram Cornavin-Onex-Bernex. Ces travaux seront réalisés dans la continuité de la dépollution du site du Carré-Vert et de la construction du tramway.

Place des Augustins

En 2002, un avant-projet a été développé à la Cluse/Roseraie, en concertation avec les associations locales et le groupe Ecomobilité, coordonné avec celui de la déviation de la ligne de bus N° 1, projet suspendu en 2003 suite à l'abandon, par les services cantonaux, de modifier l'itinéraire de la ligne de la petite ceinture pour des raisons financières. Le dossier sera réexaminé dans le cadre du programme en cours d'élaboration.

Place du Pré-l'Evêque

Les services municipaux travaillent de concert avec la Fondation des parkings (proposition PR-49) sur une convention fixant le cadre et les droits et obligations des deux parties. Le Conseil administratif vous présentera ensuite un projet de droit de superficie; une requête en autorisation de construire sera déposée pour l'aménagement du parking souterrain pour les habitants, ainsi que pour l'aménagement de surface pour lequel une demande de crédit sera déposée. Le financement du parking sera assuré par la Fondation des parkings.

Rue du Lac

A la suite de la concertation menée avec les riverains de la rue du Lac pour répondre à la demande populaire de fermer la rue à la circulation automobile, la proposition PR-60 avait été votée par le Conseil municipal le 14 mars 2001. L'essai ayant été convaincant, le bilan a conclu au maintien de l'aménagement, pérennisé au travers d'une autorisation de construire. Depuis, ce tronçon de rue a fait l'objet d'une réflexion à l'interne de l'administration municipale. Le projet n'a pas été retenu dans les objets prioritaires lors des mises à jour du plan financier d'investissement.

Quai marchand des Pâquis

Les études d'aménagement de la rade (proposition PR-174) sont réalisées suivant les besoins des différents usagers, et les tractations entre les différents acteurs du lieu. Au quai des Pâquis, la réalisation des travaux de raccordement des pavillons aux nouveaux emplacements (proposition PR-598) a été l'occasion d'évacuer le parking. Une proposition de crédit pour l'achat de nouveaux pavillons est actuellement à l'examen du Conseil municipal. Une fois ce crédit voté, le remplacement pourra s'opérer dès la saison suivante.

Plaine de Plainpalais

La proposition PR-419 permettra de concrétiser la réfection de la 2^e étape de la plaine de Plainpalais. Les travaux sont prévus entre juin 2009 et juillet 2010 pour tenir compte des différents besoins d'utilisation du secteur. En automne 2009, un crédit pour la 3^e étape sera présenté à votre Conseil pour finaliser le pourtour de la plaine.

Square de Chantepoulet

L'autorisation de construire pour le projet d'aménagement du square de Chantepoulet a été publiée le 18 juin 2004 dans la *Feuille d'avis officielle*. Le projet, estimé à 3 millions de francs, avait été jugé trop onéreux et reporté à une période ultérieure. Le projet est actuellement en cours de révision. Une simplification de l'aménagement devrait permettre de réduire l'investissement nécessaire à la valorisation de ce square. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation dans le courant de l'année 2009.

Square Pradier

Comme pour le square de Chantepoulet, le square Pradier a fait l'objet d'un projet dont l'autorisation de construire, publiée le 26 juillet 2004 dans la *Feuille d'avis officielle*, a été prolongée jusqu'à ce jour. Comme pour le point précédent, le projet, estimé à 3 millions de francs, avait été jugé trop onéreux et reporté. Une révision et une simplification de l'aménagement sont nécessaires pour diminuer le coût de l'intervention, assurer un entretien moins coûteux et remédier à l'état sanitaire dégradé des arbres du square. Le projet révisé permettra de mieux répondre à l'évolution des usages dans ce secteur, sur lequel le développement d'un marché permanent est souhaité. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation d'ici à la fin de l'année 2009, voire le début de l'année 2010.

Place Simon-Goulart

Le projet a été autorisé le 5 mai 2008. Vu que la place sert de zone d'installation de chantier durant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), les

travaux d'aménagement ne pourront pas être entrepris avant. Un crédit de réalisation sera déposé devant votre Conseil à la fin de 2009.

Place Neuve

Avec la construction du TCOB, les abords de la place vont subir des changements substantiels. Le passage de la nouvelle ligne de trolleybus N° 4 (anciennement N° 10) par le boulevard du Théâtre aura des incidences sur le flux de circulation traversant actuellement le périmètre de la place. Une diminution du trafic de transit est attendue dans une proportion qui devra être évaluée par les services concernés. Une fois intégrées les nouvelles données induites par la construction du TCOB, il sera possible d'élaborer un nouveau schéma d'accessibilité et différentes hypothèses de mise en valeur de la place et de ses abords.

Place Kléberg

Les études d'aménagement du quartier de Saint-Gervais, en relation avec les associations locales et dans le cadre du contrat de quartier récemment mis sur pied par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, démarreront prochainement (proposition PR-246 votée le 20 janvier 2005). A la suite d'une première étape ayant pour objectif la définition des priorités dans le quartier, il sera possible de déterminer si l'aménagement de la place Kléberg entre dans le concept de valorisation du quartier en fonction du schéma de circulation retenu.

Place des Alpes

En 1997, suite à une demande de la Société générale de surveillance ayant son siège à la place des Alpes de réaménager ladite place en coordination avec ses propres travaux de rénovation de son bâtiment principal, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public d'alors avait entrepris un mandat d'étude parallèle pour choisir un projet de valorisation de ce secteur. Toutefois, devant l'hostilité des habitants du quartier, le Conseil administratif d'alors avait renoncé à poursuivre cette étude.

Place Dorcière

Le 12 septembre 2002, le Conseil municipal votait le projet d'arrêté PA-24 visant à étudier une relocalisation de la gare routière. Plusieurs expertises ont été menées pour évaluer son fonctionnement et mieux cerner les lieux potentiellement intéressants pour en accueillir une nouvelle. Les services municipaux ont évalué l'impact d'un déplacement sur la viabilité de la structure sans qu'aucune solution satisfaisante ne soit trouvée. Aujourd'hui, l'évolution du trafic des voya-

geurs par car laisse entrevoir de nouvelles opportunités pour déplacer la gare routière à l'aéroport. Une antenne devrait toutefois être maintenue au centre-ville pour la clientèle liée à l'accueil hôtelier genevois principalement situé à proximité de la gare. La problématique du transport par car étant de compétence cantonale, des tractations sont encore à entreprendre avec le Conseil d'Etat; il est donc difficile de planifier le dénouement de ce projet. Le Conseil administratif espère toutefois pouvoir présenter ses conclusions et le nouveau concept pour l'organisation du transport par car à Genève, ainsi qu'un crédit pour l'étude du réaménagement de la place Dorcière et de ses abords dans le courant de l'année 2010.

Rond-point de Rive

Conformément au plan directeur des chemins pour piétons, adopté le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal et le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat, le rond-point de Rive est amené à devenir un secteur piétonnier majeur du centre-ville, en extension des Rues-Basses. Ce projet ambitieux nécessite toutefois un travail administratif important pour la piétonisation du secteur, notamment au niveau de la hiérarchie du réseau, de la restructuration locale des lignes de transports publics et de la question du marché sur le boulevard Helvétique deux fois par semaine. Des négociations sont en cours avec l'Etat de Genève pour permettre la mise en œuvre de ce projet. Le Conseil administratif souhaite pouvoir vous présenter, au début de 2010, un crédit d'étude pour le réaménagement de ce secteur.

Place de Cornavin

Le réaménagement de cette place a été réalisé dans le cadre des travaux d'extension du réseau de tramway en direction de la place des Nations. Outre le crédit d'investissement de la proposition PR-51 relatif à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'aménagement dus au tramway «Sécheron», le Conseil administratif a déposé la proposition de crédit PR-227 en vue de modifier la sortie d'accès du parking de Cornavin et l'esplanade de Notre-Dame, votée le 12 février 2003.

En raison notamment de l'extension du réseau de tramway en direction de Meyrin par le passage de Montbrillant mais également du TCOB, dont l'installation du chantier couvre une bonne partie de l'esplanade de Notre-Dame, les travaux n'ont jamais pu démarrer. Une requête en autorisation de construire sera prochainement déposée. Un crédit complémentaire devra probablement être demandé en 2010. S'agissant du déplacement de la trémie de sortie en direction du sud, le raccordement du TCOB à la gare de Cornavin a sonné le glas du projet prévoyant l'implantation de la nouvelle trémie sur le boulevard James-Fazy, devant les cinémas. Toutefois, le Conseil administratif a obtenu l'engagement de

l'Etat de Genève de la déplacer sur le barreau sud de la place à la suite de la mise en service du TCOB, en 2012.

La réponse à la présente motion a permis de faire un état des lieux de certains projets d'aménagement d'espaces publics en cours au sein de l'administration municipale. Notre Conseil souhaite toutefois rappeler que cet exercice, certes intéressant, est un travail long et fastidieux pour les services alors que l'essentiel de l'information concernant le suivi des différents projets portés par le Conseil administratif est contenu dans le plan financier d'investissement, qui constitue le tableau de bord des projets menés par la municipalité. Des progrès seront encore apportés pour améliorer la lisibilité de cet outil important pour le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Rémy Pagani

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous avons donc là la réponse du Conseil administratif sur la motion qui s'intitule «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre». Je vais juste en lire quelques extraits. «*Square de Chantepoulet*. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation dans le courant de l'année 2009... *Square Pradier*. Le Conseil administratif présentera une demande de crédit de réalisation d'ici à la fin de l'année 2009, voire le début de l'année 2010.» Il reste donc une petite soupe. Je continue: «*Place Simon-Goulart*. Un crédit de réalisation sera déposé devant votre Conseil à la fin de 2009... *Rond-point de Rive*. Le Conseil administratif souhaite pouvoir vous présenter, au début de 2010, un crédit d'étude pour le réaménagement de ce secteur.» A bon entendeur, Monsieur Pagani, merci!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je voulais tout d'abord remercier M. Pagani d'avoir apporté une réponse à cette motion qui nous tenait beaucoup à cœur, et dire que j'ai bien pris note que cette réponse avait demandé un travail assez conséquent de l'administration. Je voulais aussi souligner que, lorsque nous avons demandé l'état des lieux, cette motion n'avait pas été traitée en commission de l'aménagement, car nous trouvions que ce n'était pas un sujet digne d'intérêt que de s'occuper des espaces publics. Finalement, cette motion a été renvoyée en commission des finances, comme si nous avions demandé un état des lieux d'un point de vue uniquement financier.

Or, même si je relève, comme M^{me} Klopmann, que cela nous donne une très bonne idée de l'ensemble des projets, je voulais juste rappeler – parce que, Monsieur Pagani, vous n'étiez pas encore conseiller administratif lorsque nous avons

déposé cette motion – que nous avons constaté, au cours de la législature précédente, qu'il y avait eu de nombreux concours d'espaces publics qui n'avaient donné lieu pour ainsi dire à aucune réalisation et de nombreux engagements de développer des espaces publics, mais, encore une fois, peu de concrétisation. Nous nous en étions inquiétés, car, au groupe socialiste, nous étions évidemment pour développer ces espaces publics. Raison pour laquelle, à l'époque, nous avions demandé un état des lieux pour voir ce qu'il était advenu des nombreux crédits que nous avons pu voter, des projets que nous avons pu soutenir, des projets de concours que nous avons pu admirer.

Je voulais remercier les services de M. Pagani et rappeler l'origine de cette motion, pour dire qu'elle n'avait pour objectif que de faire ressortir des projets, et surtout des projets pour pouvoir les concrétiser, les réaliser.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, d'un côté, on me dit qu'il ne faut pas aller trop vite, parce qu'on n'arrive plus à suivre; d'un autre côté, quand il y a un ou deux mois de retard, on me le fait remarquer. Madame Klopmann, les crédits de réalisation pour la place Simon-Goulart et pour le square Pradier arriveront dans quelques semaines, voire au début de l'année prochaine.

Mesdames et Messieurs, personne n'a relevé ce qui a été réalisé pour le Fil du Rhône, la place des Augustins, la place de Pré-l'Evêque, la rue du Lac, la plaine de Plainpalais, le square de Chantepoulet, la place Neuve, la place Kléberg et autres, toutes les réponses que nous vous avons fournies sur l'état des lieux de l'ensemble de ces projets, où nous en sommes et ce que nous allons réaliser. Je trouve la charge un peu faible pour être efficiente – si j'ose dire.

Toute une série de programmes, avec des délais impartis dans chaque service, ont été établis et nous continuerons ainsi. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité s'est mis en route pour avaliser l'ensemble de ce qui a été présenté et j'entends continuer de la sorte. Puis, dans une année, nous ferons évidemment le bilan de ce que nous avons réalisé et de ce que nous n'avons pas pu réaliser.

M. Alexis Barbey (L). Juste un mot pour dire au maire et au magistrat chargé de l'environnement que, pour nous, il n'y a absolument pas de problème, nous voulons bien croire que leurs services travaillent bien. Nous encourageons M. Pagani à continuer à nous présenter de bons projets, mais, tout ce que nous lui demandons, c'est de ne pas nous présenter ces projets l'avant-veille d'une séance du Conseil municipal sous prétexte qu'on est très en retard et qu'il faut absolument faire quelque chose. Voilà, c'est le seul message que les libéraux essaient de faire passer depuis quelques mois et je profite de l'occasion qui m'est donnée par les Verts pour le répéter encore une fois...

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3262
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3262
3. Questions orales	3262
4. Résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, M ^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!» (R-121)	3265
5. Motion du 2 décembre 2009 de M ^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889)	3282
6. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Christian Zaugg: «Quel avenir pour la CAP?» (I-195)	3282
7. Interpellation du 18 mai 2009 de M. Grégoire Carasso: «Fonds mondial de solidarité numérique: a-t-on touché le fond?» (I-197)	3289
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 mars 2000 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, intitulée: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève» (M-80).	3297
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2004 de M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre» (M-490)	3300

10. Propositions des conseillers municipaux	3308
11. Interpellations	3308
12. Questions écrites	3308

La mémorialiste:
Marguerite Conus